



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NORMANDIE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R28-2021-021

PUBLIÉ LE 24 FÉVRIER 2021

# Sommaire

## **Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie**

R28-2021-02-16-002 - Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter - département de L'EURE - février 2021 (16 pages)	Page 3
R28-2020-10-24-005 - Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter - département de l'Orne - 24 oct 2020 (32 pages)	Page 20
R28-2021-02-27-001 - Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter - département de la Manche - février 2021 (18 pages)	Page 53
R28-2021-01-30-001 - Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter - département de la Manche - janvier 2021 (30 pages)	Page 72
R28-2020-11-30-005 - Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter - département de la Manche - novembre 2020 (1 page)	Page 103
R28-2021-02-10-005 - Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter - département de Seine-Maritime - février 2021 (12 pages)	Page 105
R28-2020-12-01-045 - Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter - département du Calvados - decembre 2020 (4 pages)	Page 118
R28-2021-01-25-005 - Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter - département du Calvados - janvier 2021 (9 pages)	Page 123
R28-2020-11-10-004 - Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter - département du Calvados - novembre 2020 (2 pages)	Page 133
R28-2020-10-24-004 - Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter - département du Calvados - octobre 2020 (4 pages)	Page 136
R28-2021-02-09-006 - DECISION PORTANT SUR UN REFUS D' AUTORISATION D'EXPLOITER N°DDT61/SET/21-0017 (2 pages)	Page 141
R28-2021-02-03-010 - DECISION PORTANT SUR UN REFUS D' AUTORISATION D'EXPLOITER N°DDTM14/SA/21-0013 (2 pages)	Page 144
R28-2021-02-03-008 - DECISION PORTANT SUR UNE AUTORISATION D'EXPLOITER ET UN REFUS D'EXPLOITER N°DDT61/SET/21-0011 (2 pages)	Page 147
R28-2021-02-03-009 - DECISION PORTANT SUR UNE AUTORISATION D'EXPLOITER N°DDTM14/SA/21-0012 (3 pages)	Page 150
R28-2021-02-03-011 - DECISION PORTANT SUR UNE AUTORISATION D'EXPLOITER N°DDTM27/SEATR/20-0015 (2 pages)	Page 154
R28-2021-02-09-005 - DECISION PORTANT SUR UNE AUTORISATION PARTIELLE D'EXPLOITER N°DDT61/SET/21-0016 (2 pages)	Page 157
R28-2021-02-03-012 - DECISION PORTANT SUR UNE AUTORISATION PARTIELLE D'EXPLOITER N°DDTM27/SEATR/20-0014 (2 pages)	Page 160

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de  
la forêt de Normandie

R28-2021-02-16-002

Accusé de réception de demandes d'autorisation  
d'exploiter - département de L'EURE - février 2021

*Accord tacite d'autorisation d'exploiter*

Evreux, le **26 OCT. 2020**

Le Préfet de l'Eure à

SCEA DU BOIS CUVIER

8 RUE DU CHÂTEAU

BEROU

27930 GUICHAINVILLE

**Objet:** avis de réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Madame la gérante,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour l'entrée comme associé exploitant de Monsieur Damien AUCLAIRE comme associé exploitant au sein de la SCEA DU BOIS CUVIER portant sur 142,0135 ha, située(s) et référencée(s) comme suit:

COMMUNE	Section	Numéro(s) de parcelle
GUICHAINVILLE	- XB	3
	- XB	4
	- XC	21
	- XC	28
	- XC	30
	- XD	8
LA TRINITE	- B	384
LE VIEIL EVREUX	- ZI	58
	- ZI	60
	- ZI	91
ST LUC	- XA	24
	- XA	3
	- ZH	1
	- ZH	13
	- ZH	14
	- ZH	15
	- ZH	27
	- ZH	29
	- ZH	5

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 02/10/2020

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet accusé réception qui fera foi de cette autorisation tacite.

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame la gérante, l'expression de mes salutations distinguées.

L'adjointe au chef de l'unité modernisation,  
installation, structures



Liliane LABBE



**PRÉFET  
DE L'EU**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des  
Territoires et de la Mer de l'Eure**

Affaire suivie par: Marie-Cécile HEBRANT  
Gestionnaire du contrôle des structures  
Tél: 02.32.29.60.19  
Mél: ddtm-seatr-mis@eure.gouv.fr

Evreux, le **26 OCT. 2020**  
Le Préfet de l'Eure à

**SCEA LAMBERT-WULLUS**

**330 CHEMIN DE LA BATAILLE LA SAINT DENIS**

**VERNEUIL SUR AVRE  
27130 VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON**

**Objet:** avis de réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour la création de la SCEA LAMBERT-WULLUS et l'installation de Monsieur Thibaud WULLUS portant sur 150,8555 ha, située(s) et référencée(s) comme suit:

COMMUNE	Section	Numéro(s) de parcelle
BALINES	- A	1040
	- A	884
	- A	886
	- A	981
	- A	982
	- A	983
	- U	207
	- ZA	16A
	- ZA	17
	- ZA	20
PISEUX	- F	387
	- F	444
	- F	97
PULLAY	- B	78
	- B	79
	- B	91
	- B	94
	- B	95
	- B	96
	- B	97
	- B	98
VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON - VERNEUIL SUR AVRE	- B	166
	- B	43
	- B	44
	- B	45
	- B	47
	- B	56
	- B	57
	- B	58

Direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure - 1, avenue du Maréchal Foch - CS 20018 - 27020 EVREUX CEDEX tél : 02 32 29 60 60  
Heures d'ouverture au public : du lundi au jeudi 8h45 à 12h15/13h45 à 17h00 - vendredi et veille de jours fériés fermeture à 16h00

VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON - VERNEUIL SUR AVRE

- D	16
- D	17
- E	104
- E	121
- E	122
- E	123
- E	134
- E	135
- E	136
- E	300
- E	302
- E	304
- E	306
- E	308
- E	316
- E	318
- E	330
- E	351
- E	410
- E	5
- E	565
- E	606
- E	67
- E	89
- F	1
- F	144
- F	170
- F	172
- F	175
- F	178
- F	2
- F	3
- F	370
- F	374
- F	377
- F	378
- F	398
- F	415
- F	420
- F	421
- F	424
- F	436
- F	588
- F	589
- F	596
- F	71
- F	74
- F	76

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 04/10/2020

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet accusé réception qui fera foi de cette autorisation tacite.

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

L'adjointe au chef de l'unité modernisation,  
installation, structures



Liliane LABBE





**PRÉFET  
DE L'EURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des  
Territoires et de la Mer de l'Eure**

Affaire suivie par: Marie-Cécile HEBRANT  
Gestionnaire du contrôle des structures  
Tél: 02.32.29.60.19  
Mél: ddtm-seatr-mis@eure.gouv.fr

Evreux, le 26/10/2020

Le Préfet de l'Eure à

EARL DU PLATEAU

15 PLACE DE LA HALLE

27400 HONDOUVILLE

**Objet:** avis de réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Madame, Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour l'entrée de Monsieur Didier HERVIEU comme associé exploitant au sein de l'EARL DU PLATEAU portant sur 247,1719 ha, située(s) et référencée(s) comme suit:

COMMUNE	Section	Numéro(s) de parcelle
BEAUMONTEL	- F	5
	- F	6
	- G	19
	- G	39
	- H	119
	- H	120
	- H	121
	- H	122
	- H	123
	- H	124
	- H	125
	- H	15
	- H	17
	- H	18
	- H	19
- ZA	2	
BRAY	- XC	15
	- XC	9
	- XD	2
	- ZH	6
CRESTOT	- ZM	157
	- ZM	83
CROSVILLE LA VIEILLE	- ZE	63
	- ZH	2
	- ZH	3
	- ZH	35
	- ZH	36
	- ZI	100
- ZI	106	

Direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure - 1, avenue du Maréchal Foch - CS 20018 - 27020 EVREUX CEDEX tél : 02 32 29 60 60  
Heures d'ouverture au public : du lundi au jeudi 8h45 à 12h15/13h45 à 17h00 - vendredi et veille de jours fériés fermeture à 16h00

CROSVILLE LA VIEILLE	- ZI	108
	- ZI	43
	- ZI	90
GOUPIL OTHON - LE TILLEUL OTHON	- ZA	41
HONDOUVILLE	- C	303
	- C	304
	- C	305
	- C	306
	- C	311
	- C	312
	- C	314
	- C	318
	- C	319
	- C	320
	- C	388
	- C	389
	- C	445
	- C	514
	- C	531
	- E	455
	- E	456
	- E	457
	- E	458
	- E	473
- E	474	
- E	541	
- E	542	
- ZD	114	
- ZD	118	
HOUETTEVILLE	- ZB	32
LE NEUBOURG	- ZB	33
	- ZC	112
	- ZC	151
	- ZC	152
	- ZC	155
QUITTEBEUF	- D	33
	- D	34
	- E	33
	- E	44
	- H	159
	- H	182
	- I	172
	- I	73
- N	25	

### ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 07/10/2020

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet accusé réception qui fera foi de cette autorisation tacite.

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

L'adjointe au chef de l'unité modernisation,  
installation, structures



Liliane LABBE



**PRÉFET  
DE L'EU**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des  
Territoires et de la Mer de l'Eure**

Affaire suivie par: Marie-Cécile HEBRANT

Gestionnaire du contrôle des structures

Tél: 02.32.29.60.19

Mél: ddtm-seatr-mis@eure.gouv.fr

Evreux, le **26 OCT. 2020**

Le Préfet de l'Eure à

SCEA DE LA PARINIÈRE

2 RUE DE LA PARINIÈRE

THEVRAY

27330 MESNIL EN OUCHE

**Objet:** avis de réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Messieurs les gérants,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour la création de la SCEA DE LA PARINIÈRE portant sur 44,6291 ha, située(s) et référencée(s) comme suit:

COMMUNE	Section	Numéro(s) de parcelle
MESNIL EN OUCHE - THEVRAY	- B	102
	- B	104
	- B	109
	- B	110
	- B	23
	- B	61
	- B	63
	- E	13
	- E	14
	- E	15
	- ZI	53
	- ZO	23
	- ZP	3
	- ZP	4
	- ZP	5

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 07/10/2020

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet accusé réception qui fera foi de cette autorisation tacite.

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les gérants, l'expression de mes salutations distinguées.

L'adjointe au chef de l'unité modernisation,  
installation, structures



Liliane LABBE



**PRÉFET  
DE L'EURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des  
Territoires et de la Mer de l'Eure**

Affaire suivie par: Marie-Cécile HEBRANT  
Gestionnaire du contrôle des structures  
Tél: 02.32.29.60.19  
Mél: ddtm-seatr-mis@eure.gouv.fr

Evreux, le **26 OCT. 2020**

Le Préfet de l'Eure à  
EARL DE LA MAILLETTE  
44 ROUTE DE LOUVIERS  
27400 CRASVILLE

**Objet:** avis de réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Monsieur le gérant,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour un agrandissement portant sur 11,5741 ha, située(s) et référencée(s) comme suit:

COMMUNE	Section	Numéro(s) de parcelle
CRASVILLE	- ZC	2
	- ZC	60
	- ZC	62
	- ZC	70
SURVILLE	- G	5

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 13/10/2020

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet accusé réception qui fera foi de cette autorisation tacite.

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

L'adjointe au chef de l'unité modernisation,  
installation, structures

  
Liliane LABBE



**PRÉFET  
DE L'EURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des  
Territoires et de la Mer de l'Eure**

Affaire suivie par: Marie-Cécile HEBRANT  
Gestionnaire du contrôle des structures  
Tél: 02.32.29.60.19  
Mél: ddtm-seatm-mis@eure.gouv.fr

Evreux, le **26 OCT. 2020**

Le Préfet de l'Eure à

SCEA JULLIEN

**DOUX MESNIL  
27150 HACQUEVILLE**

**Objet:** avis de réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Monsieur le gérant,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour l'entrée de Monsieur François JULLIEN comme gérant exploitant de la SCEA JULLIEN portant sur 113,9647 ha, située(s) et référencée(s) comme suit:

COMMUNE	Section	Numéro(s) de parcelle
ETREPAGNY	- ZO	12
HACQUEVILLE	- C	113
	- C	114
	- C	151
	- C	152
	- C	96
	- ZC	14
	- ZC	23
	- ZC	38
	- ZC	39
	- ZC	40
	- ZC	61
	- ZC	65
	- ZC	71
	- ZC	73
- ZD	2	
STE MARIE DE VATIMESNIL	- ZH	2
TOUFFREVILLE	- ZH	11
VAL D'ORGER - GAILLARDBOIS CRESSEVILLE	- ZC	6

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 14/10/2020

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet accusé réception qui fera foi de cette autorisation tacite.

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

L'adjoite au chef de l'unité modernisation,  
installation; structures



Liliane LABBE



Evreux, le **29 OCT. 2020**

Le Préfet de l'Eure à

GARNIER Patrick

43 RUE DE LA MAIRIE

27320 MOISVILLE

**Objet:** avis de réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour un agrandissement portant sur 34,9931 ha, située(s) et référencée(s) comme suit:

COMMUNE	Section	Numéro(s) de parcelle
MOISVILLE	- AD	98
	- XC	23
	- XC	7

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 15/10/2020

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet accusé réception qui fera foi de cette autorisation tacite.

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

L'adjointe au chef de l'unité modernisation,  
installation structures

  
Liliane LABBE



**PRÉFET  
DE L'EURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des  
Territoires et de la Mer de l'Eure**

Affaire suivie par: Marie-Cécile HEBRANT  
Gestionnaire du contrôle des structures  
Tél: 02.32.29.60.19  
Mél: ddtm-seatr-mis@eure.gouv.fr

Evreux, le **29 OCT, 2020**

Le Préfet de l'Eure à

EARL CIRON

4 FRILEUSE

LE CHESNE  
27160 MARBOIS

**Objet:** avis de réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Monsieur le gérant,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour la réunion des surfaces de votre exploitation individuelle au sein de l'EARL CIRON portant sur 43,1665 ha, située(s) et référencée(s) comme suit:

COMMUNE	Section	Numéro(s) de parcelle
MARBOIS -CHANTELOUP	- C	106
	- ZA	6
	- ZB	13
MARBOIS - LE CHESNE	- ZC	31
	- ZD	189
	- ZD	61
	- ZD	63
	- ZD	89
MESNILS-SUR-ITON - MANTHELON	- AR	19
	- AR	39
	- AR	42

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 15/10/2020

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet accusé réception qui fera foi de cette autorisation tacite.

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

L'adjointe au chef de l'unité modernisation,  
installation, structures



Liliane LABBE

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de  
la forêt de Normandie

R28-2020-10-24-005

Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter  
- département de l'Orne - 24 oct 2020

*Accord tacite d'autorisation d'exploiter*

Affaire suivie par : **P. DASSÉ/N. DELAUNAY**

Service Économie des Territoires  
Bureau Structures des Exploitations et  
Foncier  
Tél. 02 33 32.52.13 / 02.33.32.52.30  
ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr

Madame et Monsieur les Gérants  
du GAEC DE L'AVENIR  
La Lande Goyet  
61330 CEAUCE

Référence du dossier : C 2012328

Objet : Accusé de réception

Alençon, le 23 juin 2020

Madame et Monsieur les Gérants,

En référence à l'accusé réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter en date du 23/03/20, je vous informe des modifications suivantes :

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 12/03/20**

Dans cet accusé de réception, il vous a été précisé qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception du dossier complet vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Cependant, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et conformément à l'article 7 de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020, les délais d'instruction des demandes d'autorisation d'exploiter sont suspendus entre le 12 mars et le 23 juin 2020 minuit.

Le délai d'acquisition de la décision implicite n'étant pas échu à la date du 12 mars 2020, il recommencera à courir à compter du 24 juin 2020 pour la durée qui restait à courir à la date de sa suspension. **Ainsi, pour votre dossier, la date d'autorisation tacite sera donc le 24/10/20.**

Je vous prie d'agréer, Madame et Monsieur les Gérants, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur départemental des Territoires  
La chef du Service Economie des Territoires,



Maryline VINOT



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE L'ORNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES

ALENCON, le 23 mars 2020

Service Économie des Territoires  
Bureau structures des Exploitations et Foncier  
Affaire suivie par : Pierrette DASSÉ / Nathalie DELAUNAY  
Mél : [ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr](mailto:ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr)  
Réf. du dossier C2012328  
Tél : 02 33 32 53 13 / 02 33 32 52 30

Le Directeur Départemental des Territoires,  
à

Monsieur le gérant GAEC DE L'AVENIR  
La Lande Goyet  
61330 CEAUCE

ACCUSE DE RECEPTION

Monsieur le gérant,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 3,25 ha situé(s) sur les communes de CEAUCE, références cadastrales :

CEAUCE : ZY1

Dossier réceptionné complet le :

12/03/2020

La date du 12 mars 2020 constitue donc le départ du délai de quatre mois susceptible d'être prolongé à six mois en vertu de l'article R.331-5 du Code Rural et de la Pêche Maritime, dont dispose le préfet pour statuer sur votre demande.

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans ce délai vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

**Dans ce cas, votre demande ne fera l'objet d'aucun courrier spécifique et sera ainsi, réputée accordée.**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité des parcelles demandées, conformément à l'article R 331-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires  
et par autorisation,

La Chef du Service Économie des Territoires

M. VINOT

Affaire suivie par : **P. DASSÉ/N. DELAUNAY**

Service Économie des Territoires  
Bureau Structures des Exploitations et  
Foncier  
Tél. 02 33 32.52.13 / 02.33.32.52.30  
ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr

Monsieur le gérant  
du L'EARL DU FEUGERET  
Le Feugeret  
61320 LE MENIL SCELLEUR

Référence du dossier : C 2012333

Objet : Accusé de réception

Alençon, le 23 juin 2020

Monsieur le gérant,

En référence à l'accusé réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter en date du 23/03/20, je vous informe des modifications suivantes :

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 16/03/20

Dans cet accusé de réception, il vous a été précisé qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception du dossier complet vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Cependant, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et conformément à l'article 7 de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020, les délais d'instruction des demandes d'autorisation d'exploiter sont suspendus entre le 12 mars et le 23 juin 2020 minuit.

Le délai d'acquisition de la décision implicite n'étant pas échu à la date du 12 mars 2020, il recommencera à courir à compter du 24 juin 2020 pour la durée qui restait à courir à la date de sa suspension. **Ainsi, pour votre dossier, la date d'autorisation tacite sera donc le 24/10/20.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur départemental des Territoires  
La chef du Service Economie des Territoires,



Maryline VINOT



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE L'ORNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES

ALENCON, le 23 mars 2020

Service Économie des Territoires  
Bureau structures des Exploitations et Foncier  
Affaire suivie par : Pierrette DASSÉ / Nathalie DELAUNAY  
Mél : [ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr](mailto:ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr)  
Réf. du dossier C2012333  
Tél : 02 33 32 53 13 / 02 33 32 52 30

Le Directeur Départemental des Territoires,  
à

Monsieur le gérant EARL DU FEUGERET  
Le Feugeret  
61320 LE MENIL SCELLEUR

ACCUSE DE RECEPTION

Monsieur le gérant,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 8,56 ha situé(s) sur les communes de BOUCE, références cadastrales :

BOUCE : ZL1

Dossier réceptionné complet le : 16/03/2020

La date du 16 mars 2020 constitue donc le départ du délai de quatre mois susceptible d'être prolongé à six mois en vertu de l'article R.331-5 du Code Rural et de la Pêche Maritime, dont dispose le préfet pour statuer sur votre demande.

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans ce délai vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

**Dans ce cas, votre demande ne fera l'objet d'aucun courrier spécifique et sera ainsi, réputée accordée.**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité des parcelles demandées, conformément à l'article R 331-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires  
et par autorisation,

La Chef du Service Économie des Territoires

M. VINOT



Affaire suivie par : **P. DASSÉ/N. DELAUNAY**

Service Économie des Territoires  
Bureau Structures des Exploitations et  
Foncier  
Tél. 02 33 32.52.13 / 02.33.32.52.30  
ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr

Madame et Monsieur les Gérants  
du GAEC DE LA FERRONNIERE  
La Ferronnière  
61600 FAVEROLLES

Référence du dossier : C 2012343

Alençon, le 23 juin 2020

Objet : Accusé de réception

Madame et Monsieur les Gérants,

En référence à l'accusé réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter en date du 03/04/20, je vous informe des modifications suivantes :

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 18/03/20**

Dans cet accusé de réception, il vous a été précisé qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception du dossier complet vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Cependant, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et conformément à l'article 7 de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020, les délais d'instruction des demandes d'autorisation d'exploiter sont suspendus entre le 12 mars et le 23 juin 2020 minuit.

Le délai d'acquisition de la décision implicite n'étant pas échu à la date du 12 mars 2020, il recommencera à courir à compter du 24 juin 2020 pour la durée qui restait à courir à la date de sa suspension. **Ainsi, pour votre dossier, la date d'autorisation tacite sera donc le 24/10/20.**

Je vous prie d'agréer, Madame et Monsieur les Gérants, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur départemental des Territoires  
La chef du Service Economie des Territoires,



Maryline VINOT



**Liberté - Égalité - Fraternité**  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PRÉFÈTE DE L'ORNE**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

ALENCON, le 03 avril 2020

Service Économie des Territoires  
Bureau structures des Exploitations et Foncier  
Affaire suivie par : Pierrette DASSÉ / Nathalie DELAUNAY  
Mél : [ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr](mailto:ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr)  
Réf. du dossier C2012343  
Tél : 02 33 32 53 13 / 02 33 32 52 30

**Le Directeur Départemental des Territoires,**  
à

Monsieur le gérant GAEC DE LA FERRONNIERE  
LA FERRONNIERE  
61600 FAVEROLLES

**ACCUSE DE RECEPTION**

Monsieur le gérant,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 22,23 ha situé(s) sur les communes de FAVEROLLES, références cadastrales :

FAVEROLLES : ZR4-27

Dossier réceptionné complet le : **18/03/2020**

La date du 18 mars 2020 constitue donc le départ du délai de quatre mois susceptible d'être prolongé à six mois en vertu de l'article R.331-5 du Code Rural et de la Pêche Maritime, dont dispose le préfet pour statuer sur votre demande.

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans ce délai vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

**Dans ce cas, votre demande ne fera l'objet d'aucun courrier spécifique et sera ainsi, réputée accordée.**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité des parcelles demandées, conformément à l'article R 331-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires  
et par autorisation,

La Chef du Service Économie des Territoires

M. VINOT

Affaire suivie par : **P. DASSÉ/N. DELAUNAY**

Service Économie des Territoires  
Bureau Structures des Exploitations et  
Foncier  
Tél. 02 33 32.52.13 / 02.33.32.52.30  
ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr

Monsieur  
Sébastien PICARD  
L'Ecorboeuf  
61160 BAILLEUL

Référence du dossier : C 2012344

Alençon, le 23 juin 2020

Objet : Accusé de réception

Monsieur,

En référence à l'accusé réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter en date du 03/04/20, je vous informe des modifications suivantes :

<b>ACCUSÉ DE RÉCEPTION</b>
<b>Dossier réceptionné complet le : 18/03/20</b>

Dans cet accusé de réception, il vous a été précisé qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception du dossier complet vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Cependant, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et conformément à l'article 7 de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020, les délais d'instruction des demandes d'autorisation d'exploiter sont suspendus entre le 12 mars et le 23 juin 2020 minuit.

Le délai d'acquisition de la décision implicite n'étant pas échu à la date du 12 mars 2020, il recommencera à courir à compter du 24 juin 2020 pour la durée qui restait à courir à la date de sa suspension. **Ainsi, pour votre dossier, la date d'autorisation tacite sera donc le 24/10/20.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur départemental des Territoires  
La chef du Service Economie des Territoires,



Maryline VINOT



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE L'ORNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES

ALENCON, le 03 avril 2020

Service Économie des Territoires  
Bureau structures des Exploitations et Foncier  
Affaire suivie par : Pierrette DASSÉ / Nathalie DELAUNAY  
Mél : [ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr](mailto:ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr)  
Réf. du dossier C2012344  
Tél : 02 33 32 53 13 / 02 33 32 52 30

Le Directeur Départemental des Territoires,  
à

Monsieur PICARD Sebastien  
L'ECORBOEUF  
61160 BAILLEUL

ACCUSE DE RECEPTION

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 7,89 ha situé(s) sur les communes de BAILLEUL, références cadastrales :

BAILLEUL : ZE17-22-23-29-30

Dossier réceptionné complet le : 18/03/2020

La date du 18 mars 2020 constitue donc le départ du délai de quatre mois susceptible d'être prolongé à six mois en vertu de l'article R.331-5 du Code Rural et de la Pêche Maritime, dont dispose le préfet pour statuer sur votre demande.

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans ce délai vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

**Dans ce cas, votre demande ne fera l'objet d'aucun courrier spécifique et sera ainsi, réputée accordée.**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité des parcelles demandées, conformément à l'article R 331-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires  
et par autorisation,

La Chef du Service Économie des Territoires

M. VINOT

Affaire suivie par : **P. DASSÉ/N. DELAUNAY**

Service Économie des Territoires  
Bureau Structures des Exploitations et  
Foncier  
Tél. 02 33 32.52.13 / 02.33.32.52.30  
ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr

Monsieur le gérant  
de L'EARL GODET Vincent  
La Croix  
61160 TOURNAI SUR DIVE

Référence du dossier : C 2012345

Objet : Accusé de réception

Alençon, le 23 juin 2020

Monsieur le gérant,

En référence à l'accusé réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter en date du 03/04/20, je vous informe des modifications suivantes :

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 18/03/20**

Dans cet accusé de réception, il vous a été précisé qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception du dossier complet vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Cependant, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et conformément à l'article 7 de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020, les délais d'instruction des demandes d'autorisation d'exploiter sont suspendus entre le 12 mars et le 23 juin 2020 minuit.

Le délai d'acquisition de la décision implicite n'étant pas échu à la date du 12 mars 2020, il recommencera à courir à compter du 24 juin 2020 pour la durée qui restait à courir à la date de sa suspension. **Ainsi, pour votre dossier, la date d'autorisation tacite sera donc le 24/10/20.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur départemental des Territoires  
La chef du Service Economie des Territoires,



Maryline VINOT



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE L'ORNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES

ALENCON, le 03 avril 2020

Service Économie des Territoires  
Bureau structures des Exploitations et Foncier  
Affaire suivie par : Pierrette DASSÉ / Nathalie DELAUNAY  
Mél : [ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr](mailto:ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr)  
Réf. du dossier C2012345  
Tél : 02 33 32 53 13 / 02 33 32 52 30

Le Directeur Départemental des Territoires,  
à

Monsieur le gérant EARL GODET VINCENT  
La Croix  
61160 TOURNAI SUR DIVE

ACCUSE DE RECEPTION

Monsieur le gérant,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 6,35 ha situé(s) sur les communes de TOURNAI-SUR-DIVE, références cadastrales :

TOURNAI-SUR-DIVE : B97-106

Dossier réceptionné complet le : 18/03/2020

La date du 18 mars 2020 constitue donc le départ du délai de quatre mois susceptible d'être prolongé à six mois en vertu de l'article R.331-5 du Code Rural et de la Pêche Maritime, dont dispose le préfet pour statuer sur votre demande.

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans ce délai vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

**Dans ce cas, votre demande ne fera l'objet d'aucun courrier spécifique et sera ainsi, réputée accordée.**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité des parcelles demandées, conformément à l'article R 331-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires  
et par autorisation,

La Chef du Service Économie des Territoires

M. VINOT

Affaire suivie par : **P. DASSÉ/N. DELAUNAY**

Service Économie des Territoires  
Bureau Structures des Exploitations et  
Foncier  
Tél. 02 33 32.52.13 / 02.33.32.52.30  
ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr

Monsieur le gérant  
de L'EARL DU BOIS BERTRAND  
549 Le Bois Bertrand  
14130 SAINT PHILIBERT DES CHAMPS

Référence du dossier : C 2012338

Alençon, le 23 juin 2020

Objet : Accusé de réception

Monsieur le gérant,

En référence à l'accusé réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter en date du 03/04/20, je vous informe des modifications suivantes :

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 23/03/20**

Dans cet accusé de réception, il vous a été précisé qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception du dossier complet vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Cependant, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et conformément à l'article 7 de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020, les délais d'instruction des demandes d'autorisation d'exploiter sont suspendus entre le 12 mars et le 23 juin 2020 minuit.

Le délai d'acquisition de la décision implicite n'étant pas échu à la date du 12 mars 2020, il recommencera à courir à compter du 24 juin 2020 pour la durée qui restait à courir à la date de sa suspension. **Ainsi, pour votre dossier, la date d'autorisation tacite sera donc le 24/10/20.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur départemental des Territoires  
La chef du Service Economie des Territoires,



Maryline VINOT



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE L'ORNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES

ALENCON, le 03 avril 2020

Service Économie des Territoires  
Bureau structures des Exploitations et Foncier  
Affaire suivie par : Pierrette DASSÉ / Nathalie DELAUNAY  
Mél : [ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr](mailto:ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr)  
Réf. du dossier C2012338  
Tél : 02 33 32 53 13 / 02 33 32 52 30

Le Directeur Départemental des Territoires,  
à

Monsieur Le Gérant de l'EARL DU BOIS  
BERTRAND Emmanuel  
549 LE BOIS BERTRAND  
14130 SAINT-PHILBERT-DES-CHAMPS

ACCUSE DE RECEPTION

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 16,08 ha situé(s) sur les communes de SAINT-AUBIN-DE-BONNEVAL, références cadastrales :

SAINT-AUBIN-DE-BONNEVAL : ZC29-60

Dossier réceptionné complet le : 23/03/2020

La date du 23 mars 2020 constitue donc le départ du délai de quatre mois susceptible d'être prolongé à six mois en vertu de l'article R.331-5 du Code Rural et de la Pêche Maritime, dont dispose le préfet pour statuer sur votre demande.

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans ce délai vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

**Dans ce cas, votre demande ne fera l'objet d'aucun courrier spécifique et sera ainsi, réputée accordée.**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité des parcelles demandées, conformément à l'article R 331-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires  
et par autorisation,

La Chef du Service Économie des Territoires

M. VINOT



Affaire suivie par : **P. DASSÉ/N. DELAUNAY**

Service Économie des Territoires  
Bureau Structures des Exploitations et  
Foncier  
Tél. 02 33 32.52.13 / 02.33.32.52.30  
ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr

Monsieur  
Florent ZAMBO  
La Chasseguaise  
61110 BRETONCELLES

Référence du dossier : C 2012322

Objet : Accusé de réception

Alençon, le 23 juin 2020

Monsieur,

En référence à l'accusé réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter en date du 03/04/20, je vous informe des modifications suivantes :

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 25/03/20**

Dans cet accusé de réception, il vous a été précisé qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception du dossier complet vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Cependant, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et conformément à l'article 7 de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020, les délais d'instruction des demandes d'autorisation d'exploiter sont suspendus entre le 12 mars et le 23 juin 2020 minuit.

Le délai d'acquisition de la décision implicite n'étant pas échu à la date du 12 mars 2020, il recommencera à courir à compter du 24 juin 2020 pour la durée qui restait à courir à la date de sa suspension. **Ainsi, pour votre dossier, la date d'autorisation tacite sera donc le 24/10/20.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur départemental des Territoires  
La chef du Service Economie des Territoires,



Maryline VINOT



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE L'ORNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES

ALENCON, le 03 avril 2020

Service Économie des Territoires  
Bureau structures des Exploitations et Foncier  
Affaire suivie par : Pierrette DASSÉ / Nathalie DELAUNAY  
Mél : [ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr](mailto:ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr)  
Réf. du dossier C2012322  
Tél : 02 33 32 53 13 / 02 33 32 52 30

**Le Directeur Départemental des Territoires,**  
à

Monsieur ZAMBO Florent  
La Chasseguaise  
61110 BRETONCELLES

**ACCUSE DE RECEPTION**

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 125,07 ha situé(s) sur les communes de BRETONCELLES, COULONGES-LES-SABLONS, références cadastrales :

BRETONCELLES : YE52-53,ZW14-15-17-33-34-42-44-45-61-65-68

COULONGES-LES-SABLONS : C43-55-57-62-206-223-225-227-228-231-233-261-262,ZA86-106,ZB15-16-44-52-60-62-65-66-79-88,ZC1-2-7

Dossier réceptionné complet le : **25/03/2020**

La date du 25 mars 2020 constitue donc le départ du délai de quatre mois susceptible d'être prolongé à six mois en vertu de l'article R.331-5 du Code Rural et de la Pêche Maritime, dont dispose le préfet pour statuer sur votre demande.

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans ce délai vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

**Dans ce cas, votre demande ne fera l'objet d'aucun courrier spécifique et sera ainsi, réputée accordée.**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité des parcelles demandées, conformément à l'article R 331-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires  
et par autorisation,

La Chef du Service Économie des Territoires

M. VINOT

Affaire suivie par : **P. DASSÉ/N. DELAUNAY**

Service Économie des Territoires  
Bureau Structures des Exploitations et  
Foncier  
Tél. 02 33 32.52.13 / 02.33.32.52.30  
ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr

Monsieur le gérant  
de L'EARL BAGNOLES DE POM'  
La Noé Plaine – BAGNOLES DE L'ORNE  
61140 BAGNOLES DE L'ORNE-  
NORMANDIE

Référence du dossier : C 2012340

Objet : Accusé de réception

Alençon, le 23 juin 2020

Monsieur le gérant,

En référence à l'accusé réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter en date du 03/04/20, je vous informe des modifications suivantes :

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 25/03/20**

Dans cet accusé de réception, il vous a été précisé qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception du dossier complet vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Cependant, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et conformément à l'article 7 de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020, les délais d'instruction des demandes d'autorisation d'exploiter sont suspendus entre le 12 mars et le 23 juin 2020 minuit.

Le délai d'acquisition de la décision implicite n'étant pas échu à la date du 12 mars 2020, il recommencera à courir à compter du 24 juin 2020 pour la durée qui restait à courir à la date de sa suspension. **Ainsi, pour votre dossier, la date d'autorisation tacite sera donc le 24/10/20.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur départemental des Territoires  
La chef du Service Economie des Territoires,



Maryline VINOT



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÊTE DE L'ORNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES

ALENCON, le 03 avril 2020

Service Économie des Territoires  
Bureau structures des Exploitations et Foncier  
Affaire suivie par : Pierrette DASSÉ / Nathalie DELAUNAY  
Mél : [ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr](mailto:ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr)  
Réf. du dossier C2012340  
Tél : 02 33 32 53 13 / 02 33 32 52 30

**Le Directeur Départemental des Territoires,**  
à

Monsieur le gérant EARL BAGNOLES DE POM  
BAGNOLES DE L'ORNE La Noé Plaine  
61140 BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE

**ACCUSE DE RECEPTION**

Monsieur le gérant,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 6,16 ha situé(s) sur les communes de BAGNOLES-DE-L'ORNE, références cadastrales :

BAGNOLES-DE-L'ORNE : D226-234-235-236-237-238-243-310

Dossier réceptionné complet le : **25/03/2020**

La date du 25 mars 2020 constitue donc le départ du délai de quatre mois susceptible d'être prolongé à six mois en vertu de l'article R.331-5 du Code Rural et de la Pêche Maritime, dont dispose le préfet pour statuer sur votre demande.

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans ce délai vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

**Dans ce cas, votre demande ne fera l'objet d'aucun courrier spécifique et sera ainsi, réputée accordée.**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité des parcelles demandées, conformément à l'article R 331-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires  
et par autorisation,

La Chef du Service Économie des Territoires

M. VINOT

Affaire suivie par : **P. DASSÉ/N. DELAUNAY**

Service Économie des Territoires  
Bureau Structures des Exploitations et  
Foncier  
Tél. 02 33 32.52.13 / 02.33.32.52.30  
ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr

Monsieur le gérant  
de L'EARL DE L'ECUREUIL  
Les Basse Bruyères  
61320 CIRAL

Référence du dossier : C 2012341

Alençon, le 23 juin 2020

Objet : Accusé de réception

Monsieur le gérant,

En référence à l'accusé réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter en date du 03/04/20, je vous informe des modifications suivantes :

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 30/03/20**

Dans cet accusé de réception, il vous a été précisé qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception du dossier complet vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Cependant, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et conformément à l'article 7 de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020, les délais d'instruction des demandes d'autorisation d'exploiter sont suspendus entre le 12 mars et le 23 juin 2020 minuit.

Le délai d'acquisition de la décision implicite n'étant pas échu à la date du 12 mars 2020, il recommencera à courir à compter du 24 juin 2020 pour la durée qui restait à courir à la date de sa suspension. **Ainsi, pour votre dossier, la date d'autorisation tacite sera donc le 24/10/20.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur départemental des Territoires  
La chef du Service Economie des Territoires,



Maryline VINOT



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE L'ORNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES

ALENCON, le 03 avril 2020

Service Économie des Territoires  
Bureau structures des Exploitations et Foncier  
Affaire suivie par : Pierrette DASSÉ / Nathalie DELAUNAY  
Mél : [ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr](mailto:ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr)  
Réf. du dossier C2012341  
Tél : 02 33 32 53 13 / 02 33 32 52 30

Le Directeur Départemental des Territoires,  
à

Monsieur le gérant EARL DE L'ECUREUIL  
LES BASSES BRUYERES  
61320 CIRAL

ACCUSE DE RECEPTION

Monsieur le gérant,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 58,58 ha situé(s) sur les communes de CHAHAINS, CIRAL, FONTENAI-LES-LOUVETS, LIGNIERES-ORGERES, SAINT-SAMSON, références cadastrales :

CHAHAINS : ZL33  
CIRAL : ZN15,ZO1-2-4-5-20-38-39  
FONTENAI-LES-LOUVETS : ZB16-78-153,ZD34-37-38-39-41-59-60-61-73  
LIGNIERES-ORGERES : V85,W88-89  
SAINT-SAMSON : ZN15

Dossier réceptionné complet le : 30/03/2020

La date du 30 mars 2020 constitue donc le départ du délai de quatre mois susceptible d'être prolongé à six mois en vertu de l'article R.331-5 du Code Rural et de la Pêche Maritime, dont dispose le préfet pour statuer sur votre demande.

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans ce délai vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

**Dans ce cas, votre demande ne fera l'objet d'aucun courrier spécifique et sera ainsi, réputée accordée.**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité des parcelles demandées, conformément à l'article R 331-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires  
et par autorisation,

La Chef du Service Économie des Territoires

M. VINOT

Affaire suivie par : **P. DASSÉ/N. DELAUNAY**

Service Économie des Territoires  
Bureau Structures des Exploitations et  
Foncier  
Tél. 02 33 32.52.13 / 02.33.32.52.30  
ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr

Madame et Monsieur les Gérants  
du GAEC GUTH CF  
Le Val Launay  
61160 OMMOÏ

Référence du dossier : C 2012326

Objet : Accusé de réception

Alençon, le 23 juin 2020

Madame et Monsieur les Gérants,

En référence à l'accusé réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter en date du 23/04/20, je vous informe des modifications suivantes :

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 10/04/20**

Dans cet accusé de réception, il vous a été précisé qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception du dossier complet vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Cependant, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et conformément à l'article 7 de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020, les délais d'instruction des demandes d'autorisation d'exploiter sont suspendus entre le 12 mars et le 23 juin 2020 minuit.

Le délai d'acquisition de la décision implicite n'étant pas échu à la date du 12 mars 2020, il recommencera à courir à compter du 24 juin 2020 pour la durée qui restait à courir à la date de sa suspension. **Ainsi, pour votre dossier, la date d'autorisation tacite sera donc le 24/10/20.**

Je vous prie d'agréer, Madame et Monsieur les Gérants, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur départemental des Territoires  
La chef du Service Economie des Territoires,



Maryline VINOT



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE L'ORNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES

ALENCON, le 23 avril 2020

Service Économie des Territoires  
Bureau structures des Exploitations et Foncier  
Affaire suivie par : Pierrette DASSÉ / Nathalie DELAUNAY  
Mél : [ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr](mailto:ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr)  
Réf. du dossier C2012326  
Tél : 02 33 32 53 13 / 02 33 32 52 30

Le Directeur Départemental des Territoires,  
à

Madame Monsieur GAEC GUTH CF  
LE VAL LAUNAY  
61160 OMMOY

**ACCUSE DE RECEPTION**

Madame Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 1,42 ha situé(s) sur les communes de OMMOY, références cadastrales :

OMMOY : B136-137-138

Dossier réceptionné complet le : 10/04/2020

La date du 10 avril 2020 constitue donc le départ du délai de quatre mois susceptible d'être prolongé à six mois en vertu de l'article R.331-5 du Code Rural et de la Pêche Maritime, dont dispose le préfet pour statuer sur votre demande.

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans ce délai vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

**Dans ce cas, votre demande ne fera l'objet d'aucun courrier spécifique et sera ainsi, réputée accordée.**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité des parcelles demandées, conformément à l'article R 331-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Je vous prie d'agréer, Madame Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires  
et par autorisation,

La Chef du Service Économie des Territoires

M. VINOT



Affaire suivie par : **P. DASSÉ/N. DELAUNAY**

Service Économie des Territoires  
Bureau Structures des Exploitations et  
Foncier  
Tél. 02 33 32.52.13 / 02.33.32.52.30  
ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr

Madame et Monsieur les Gérants  
de L'EARL L'AIR DU PARC  
Le Haut Parc  
61450 LA FERRIERE AUX ETANGS

Référence du dossier : C 2012332

Alençon, le 23 juin 2020

Objet : Accusé de réception

Madame et Monsieur les Gérants,

En référence à l'accusé réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter en date du 23/04/20, je vous informe des modifications suivantes :

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 10/04/20**

Dans cet accusé de réception, il vous a été précisé qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception du dossier complet vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Cependant, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et conformément à l'article 7 de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020, les délais d'instruction des demandes d'autorisation d'exploiter sont suspendus entre le 12 mars et le 23 juin 2020 minuit.

Le délai d'acquisition de la décision implicite n'étant pas échu à la date du 12 mars 2020, il recommencera à courir à compter du 24 juin 2020 pour la durée qui restait à courir à la date de sa suspension. **Ainsi, pour votre dossier, la date d'autorisation tacite sera donc le 24/10/20.**

Je vous prie d'agréer, Madame et Monsieur les Gérants, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur départemental des Territoires  
La chef du Service Economie des Territoires,



Maryline VINOT



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE L'ORNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES

ALENCON, le 23 avril 2020

Service Économie des Territoires  
Bureau structures des Exploitations et Foncier  
Affaire suivie par : Pierrette DASSÉ / Nathalie DELAUNAY  
Mél : [ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr](mailto:ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr)  
Réf. du dossier C2012332  
Tél : 02 33 32 53 13 / 02 33 32 52 30

Le Directeur Départemental des Territoires,  
à

Monsieur le gérant EARL L'AIR DU PARC  
Le Haut Parc  
61450 LA FERRIERE AUX ETANGS

**ACCUSE DE RECEPTION**

Monsieur le gérant,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 1,6 ha situé(s) sur les communes de LA FERRIERE-AUX-ETANGS, références cadastrales :

LA FERRIERE-AUX-ETANGS : AE22

Dossier réceptionné complet le : 10/04/2020

La date du 10 avril 2020 constitue donc le départ du délai de quatre mois susceptible d'être prolongé à six mois en vertu de l'article R.331-5 du Code Rural et de la Pêche Maritime, dont dispose le préfet pour statuer sur votre demande.

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans ce délai vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

**Dans ce cas, votre demande ne fera l'objet d'aucun courrier spécifique et sera ainsi, réputée accordée.**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité des parcelles demandées, conformément à l'article R 331-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires  
et par autorisation,

La Chef du Service Économie des Territoires

M. VINOT

Affaire suivie par : **P. DASSÉ/N. DELAUNAY**

Service Économie des Territoires  
Bureau Structures des Exploitations et  
Foncier  
Tél. 02 33 32.52.13 / 02.33.32.52.30  
ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr

Madame et Monsieur les Gérants  
de la SCEA DU GREMAT  
Le Pommeray  
61570 ALMENECHES

Référence du dossier : C 2012335

**Alençon, le 23 juin 2020**

Objet : Accusé de réception

Madame et Monsieur les Gérants,

En référence à l'accusé réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter en date du 30/04/20, je vous informe des modifications suivantes :

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 12/04/20**

Dans cet accusé de réception, il vous a été précisé qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception du dossier complet vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Cependant, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et conformément à l'article 7 de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020, les délais d'instruction des demandes d'autorisation d'exploiter sont suspendus entre le 12 mars et le 23 juin 2020 minuit.

Le délai d'acquisition de la décision implicite n'étant pas échu à la date du 12 mars 2020, il recommencera à courir à compter du 24 juin 2020 pour la durée qui restait à courir à la date de sa suspension. **Ainsi, pour votre dossier, la date d'autorisation tacite sera donc le 24/10/20.**

Je vous prie d'agréer, Madame et Monsieur les Gérants, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur départemental des Territoires  
La chef du Service Economie des Territoires,



Maryline VINOT



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE L'ORNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES

ALENCON, le 30 avril 2020

Service Économie des Territoires  
Bureau structures des Exploitations et Foncier  
Affaire suivie par : Pierrette DASSÉ / Nathalie DELAUNAY  
Mél : [ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr](mailto:ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr)  
Réf. du dossier C2012335  
Tél : 02 33 32 53 13 / 02 33 32 52 30

Le Directeur Départemental des Territoires,  
à

Monsieur le gérant SCEA DU GREMAT  
LE POMMERAY  
61570 ALMENECHES

ACCUSE DE RECEPTION

Monsieur le gérant,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 6,89 ha situé(s) sur les communes de ALMENECHES, références cadastrales :

ALMENECHES : AD28-146,AX74

Dossier réceptionné complet le : 12/04/2020

La date du 12 avril 2020 constitue donc le départ du délai de quatre mois susceptible d'être prolongé à six mois en vertu de l'article R.331-5 du Code Rural et de la Pêche Maritime, dont dispose le préfet pour statuer sur votre demande.

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans ce délai vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Dans ce cas, votre demande ne fera l'objet d'aucun courrier spécifique et sera ainsi, réputée accordée.

Je vous informe que je fais procéder à la publicité des parcelles demandées, conformément à l'article R 331-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires  
et par autorisation,

La Chef du Service Économie des Territoires

M. VINOT

Affaire suivie par : **P. DASSÉ/N. DELAUNAY**

Service Économie des Territoires  
Bureau Structures des Exploitations et  
Foncier  
Tél. 02 33 32.52.13 / 02.33.32.52.30  
ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr

Madame et Messieurs les Gérants  
de la SCEA DU PRIEURE DE LA BARRE  
La Barre  
61170 SAINT AGNAN SUR SARTHE

Référence du dossier : C 2012329

Alençon, le 23 juin 2020

Objet : Accusé de réception

Madame et Messieurs les Gérants,

En référence à l'accusé réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter en date du 30/04/20, je vous informe des modifications suivantes :

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 15/04/20**

Dans cet accusé de réception, il vous a été précisé qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception du dossier complet vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Cependant, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et conformément à l'article 7 de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020, les délais d'instruction des demandes d'autorisation d'exploiter sont suspendus entre le 12 mars et le 23 juin 2020 minuit.

Le délai d'acquisition de la décision implicite n'étant pas échu à la date du 12 mars 2020, il recommencera à courir à compter du 24 juin 2020 pour la durée qui restait à courir à la date de sa suspension. **Ainsi, pour votre dossier, la date d'autorisation tacite sera donc le 24/10/20.**

Je vous prie d'agréer, Madame et Messieurs les Gérants, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur départemental des Territoires  
La chef du Service Economie des Territoires,



Maryline VINOT



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE L'ORNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES

ALENCON, le 30 avril 2020

Service Économie des Territoires  
Bureau structures des Exploitations et Foncier  
Affaire suivie par : Pierrette DASSÉ / Nathalie DELAUNAY  
Mél : [ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr](mailto:ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr)  
Réf. du dossier C2012329  
Tél : 02 33 32 53 13 / 02 33 32 52 30

Le Directeur Départemental des Territoires,  
à

Madame la gérante SCEA DU PRIEURE DE LA  
BARRE  
La Barre  
61170 ST AGNAN SUR SARTHE

**ACCUSE DE RECEPTION**

Madame la gérante,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 8,7 ha situé(s) sur les communes de MAHERU, SAINT-AGNAN-SUR-SARTHE, références cadastrales :

MAHERU : ZK6  
SAINT-AGNAN-SUR-SARTHE : 16

Dossier réceptionné complet le : **15/04/2020**

La date du 15 avril 2020 constitue donc le départ du délai de quatre mois susceptible d'être prolongé à six mois en vertu de l'article R.331-5 du Code Rural et de la Pêche Maritime, dont dispose le préfet pour statuer sur votre demande.

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans ce délai vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

**Dans ce cas, votre demande ne fera l'objet d'aucun courrier spécifique et sera ainsi, réputée accordée.**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité des parcelles demandées, conformément à l'article R 331-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Je vous prie d'agréer, Madame la gérante, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires  
et par autorisation,

La Chef du Service Économie des Territoires

M. VINOT

Affaire suivie par : **P. DASSÉ/N. DELAUNAY**

Service Économie des Territoires  
Bureau Structures des Exploitations et  
Foncier  
Tél. 02 33 32.52.13 / 02.33.32.52.30  
ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr

Monsieur le gérant  
de L'EARL FERRE  
Les Mares  
61400 COMBLOT

Référence du dossier : C 2012321

Alençon, le 23 juin 2020

Objet : Accusé de réception

Monsieur le gérant,

En référence à l'accusé réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter en date du 07/05/20, je vous informe des modifications suivantes :

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 27/04/20**

Dans cet accusé de réception, il vous a été précisé qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception du dossier complet vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Cependant, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et conformément à l'article 7 de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020, les délais d'instruction des demandes d'autorisation d'exploiter sont suspendus entre le 12 mars et le 23 juin 2020 minuit.

Le délai d'acquisition de la décision implicite n'étant pas échu à la date du 12 mars 2020, il recommencera à courir à compter du 24 juin 2020 pour la durée qui restait à courir à la date de sa suspension. **Ainsi, pour votre dossier, la date d'autorisation tacite sera donc le 24/10/20.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur départemental des Territoires  
La chef du Service Economie des Territoires,



Maryline VINOT



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE L'ORNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES

ALENCON, le 07 mai 2020

Service Économie des Territoires  
Bureau structures des Exploitations et Foncier  
Affaire suivie par : Pierrette DASSÉ / Nathalie DELAUNAY  
Mél : [ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr](mailto:ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr)  
Réf. du dossier C2012321  
Tél : 02 33 32 53 13 / 02 33 32 52 30

Le Directeur Départemental des Territoires,  
à

Monsieur le gérant EARL FERRE  
Les Mares  
61400 COMBLOT

**ACCUSE DE RECEPTION**

Monsieur le gérant,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 1,99 ha situé(s) sur les communes de MAUVES-SUR-HUISNE, références cadastrales :

MAUVES-SUR-HUISNE : ZB19

Dossier réceptionné complet le : **27/04/2020**

La date du 27 avril 2020 constitue donc le départ du délai de quatre mois susceptible d'être prolongé à six mois en vertu de l'article R.331-5 du Code Rural et de la Pêche Maritime, dont dispose le préfet pour statuer sur votre demande.

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans ce délai vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

**Dans ce cas, votre demande ne fera l'objet d'aucun courrier spécifique et sera ainsi, réputée accordée.**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité des parcelles demandées, conformément à l'article R 331-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires  
et par autorisation,

La Chef du Service Économie des Territoires

M. VINOT



Affaire suivie par : **P. DASSÉ/N. DELAUNAY**

Service Économie des Territoires  
Bureau Structures des Exploitations et  
Foncier  
Tél. 02 33 32.52.13 / 02.33.32.52.30  
ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr

Monsieur  
Jackie GORET  
Les Chatelets  
61300 CRULAI

Référence du dossier : C 2012330

**Alençon, le 23 juin 2020**

Objet : Accusé de réception

Monsieur,

En référence à l'accusé réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter en date du 07/05/20, je vous informe des modifications suivantes :

<b>ACCUSÉ DE RÉCEPTION</b>
<b>Dossier réceptionné complet le : 29/04/20</b>

Dans cet accusé de réception, il vous a été précisé qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception du dossier complet vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Cependant, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et conformément à l'article 7 de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020, les délais d'instruction des demandes d'autorisation d'exploiter sont suspendus entre le 12 mars et le 23 juin 2020 minuit.

Le délai d'acquisition de la décision implicite n'étant pas échu à la date du 12 mars 2020, il recommencera à courir à compter du 24 juin 2020 pour la durée qui restait à courir à la date de sa suspension. **Ainsi, pour votre dossier, la date d'autorisation tacite sera donc le 24/10/20.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur départemental des Territoires  
La chef du Service Economie des Territoires,



Maryline VINOT



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE L'ORNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES

ALENCON, le 07 mai 2020

Service Économie des Territoires  
Bureau structures des Exploitations et Foncier  
Affaire suivie par : Pierrette DASSÉ / Nathalie DELAUNAY  
Mél : [ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr](mailto:ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr)  
Réf. du dossier C2012330  
Tél : 02 33 32 53 13 / 02 33 32 52 30

Le Directeur Départemental des Territoires,  
à

Monsieur GORET Jacky  
Les Chatelets  
61300 CRULAI

ACCUSE DE RECEPTION

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 10,28 ha situé(s) sur les communes de AUBE, références cadastrales :

AUBE : ZA12-13

Dossier réceptionné complet le : **29/04/2020**

La date du 29 avril 2020 constitue donc le départ du délai de quatre mois susceptible d'être prolongé à six mois en vertu de l'article R.331-5 du Code Rural et de la Pêche Maritime, dont dispose le préfet pour statuer sur votre demande.

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans ce délai vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

**Dans ce cas, votre demande ne fera l'objet d'aucun courrier spécifique et sera ainsi, réputée accordée.**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité des parcelles demandées, conformément à l'article R 331-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires  
et par autorisation,

La Chef du Service Économie des Territoires

M. VINOT

Affaire suivie par : **P. DASSÉ/N. DELAUNAY**

Service Économie des Territoires  
Bureau Structures des Exploitations et  
Foncier  
Tél. 02 33 32.52.13 / 02.33.32.52.30  
ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr

Madame

Christine TERROITIN

6 Allée de la Prise Tarot – BAGNOLES  
DE L'ORNE

61140 BAGNOLES DE L'ORNE-  
NORMANDIE

Référence du dossier : C 2012320

Alençon, le 23 juin 2020

Objet : Accusé de réception

Madame,

En référence à l'accusé réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter en date du 26/05/20, je vous informe des modifications suivantes :

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 25/05/20**

Dans cet accusé de réception, il vous a été précisé qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception du dossier complet vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Cependant, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et conformément à l'article 7 de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020, les délais d'instruction des demandes d'autorisation d'exploiter sont suspendus entre le 12 mars et le 23 juin 2020 minuit.

Le délai d'acquisition de la décision implicite n'étant pas échu à la date du 12 mars 2020, il recommencera à courir à compter du 24 juin 2020 pour la durée qui restait à courir à la date de sa suspension. **Ainsi, pour votre dossier, la date d'autorisation tacite sera donc le 24/10/20.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur départemental des Territoires  
La chef du Service Economie des Territoires,



Maryline VINOT



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE L'ORNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES

ALENCON, le 26 mai 2020

Service Économie des Territoires  
Bureau structures des Exploitations et Foncier  
Affaire suivie par : Pierrette DASSÉ / Nathalie DELAUNAY  
Mél : [ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr](mailto:ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr)  
Réf. du dossier C2012320  
Tél : 02 33 32 53 13 / 02 33 32 52 30

Le Directeur Départemental des Territoires,  
à

Madame TERROITIN Christine  
6 Allée de la Prise Tarot  
61140 BAGNOLES-DE-L'ORNE

**ACCUSE DE RECEPTION**

Madame,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 45,52 ha situé(s) sur les communes de SAINT-OUEN-LE-BRISOULT, références cadastrales :

SAINT-OUEN-LE-BRISOULT : ZC2-12-15-16-47

Dossier réceptionné complet le : **25/05/2020**

La date du 25 mai 2020 constitue donc le départ du délai de quatre mois susceptible d'être prolongé à six mois en vertu de l'article R.331-5 du Code Rural et de la Pêche Maritime, dont dispose le préfet pour statuer sur votre demande.

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans ce délai vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

**Dans ce cas, votre demande ne fera l'objet d'aucun courrier spécifique et sera ainsi, réputée accordée.**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité des parcelles demandées, conformément à l'article R 331-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires  
et par autorisation,

La Chef du Service Économie des Territoires

M. VINOT

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de  
la forêt de Normandie

R28-2021-02-27-001

Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter  
- département de la Manche - février 2021

*Accord tacite d'autorisation d'exploiter*



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter  
N° dossier : 5020479

GAEC VIVIEN RAULT  
KARINE VIEN ET PASCAL RAULT  
725 rue de la Sienna  
50800 LA COLOMBE

Saint-Lô, le 9 novembre 2020

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 1,84 ha situés à Marcey les Grèves (A-729-730-732).

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 01 octobre 2020

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche,  
La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

**Direction départementale des territoires et de la mer**  
**Service économie agricole et des territoires**  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**GAEC BOUILLET**  
**OLIVIER, SANDRINE, SÉBASTIEN BOUILLET**  
Le Bourg Lopin  
50670 SAINT-MICHEL-DE-MONTJOIE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5020480**

Saint-Lô, le 9 novembre 2020

Madame, Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 14,64 ha situés à Champ du Boul (C-454, 186 à 188, 352-357-358-520-523-524, 527 à 533, 762-866-874-875-877-878).

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 01 octobre 2020

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche,  
La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5020481**

**GAEC BOUILLET  
OLIVIER, SANDRINE, SÉBASTIEN BOUILLET  
Le Bourg Lopin  
50670 SAINT-MICHEL-DE-MONTJOIE**

Saint-Lô, le 9 novembre 2020

Madame, Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 29,04 ha situés à Saint Michel de Montjoie (ZH-113, ZI-28-37-44-88-117), Perriers en Beauficel (ZC-91-1).

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 01 octobre 2020

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche,  
La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30





PRÉFET DE LA MANCHE

**Direction départementale des territoires et de la mer**  
**Service économie agricole et des territoires**  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**GAEC BOUILLET**  
**OLIVIER ET SANDRINE BOUILLET, SÉBASTIEN BARBOT**  
Le Bourg Lopin  
50670 SAINT-MICHEL-DE-MONTJOIE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : 5020482

Saint-Lô, le 10 novembre 2020

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 64,34 ha situés à Chérencé le Roussel (ZI-35-36, ZC-35-36), Cuves (ZL-2-3-8-9-45-46-58-59-62-66-69-124, ZD-24, ZC-43), Le Mesnil Gilbert (ZA-68-5-74-108, 77 à 111, ZD-104), St Michel de Montjoie (ZH-115, ZI-35-114-118-121, ZD-25-28-30-31).

**ACCUSE DE RECEPTION**

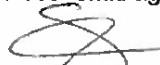
Dossier réceptionné complet le : 01 octobre 2020

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ le directeur départemental des territoires et de la mer,  
La cheffe du service économie agricole et territoires,

  
Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



PRÉFET DE LA MANCHE

**Direction départementale des territoires et de la mer**  
**Service économie agricole et des territoires**  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**GAEC LE BOULAY**  
**PIERRE-MARIE ET JACQUELINE DESTRES**  
**3, Le Boulay**  
**50690 SIDEVILLE**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5020484**

Saint-Lô, le 12 novembre 2020

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 10,46 ha situés à **Nouainville (A-91-431-438-437-441-433-74-73)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : **05 octobre 2020**

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ le directeur départemental des territoires et de la mer,  
La cheffe du service économie agricole et territoires,

  
Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



PRÉFET DE LA MANCHE

**Direction départementale des territoires et de la mer**  
**Service économie agricole et des territoires**  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**EARL BÉDOUIN**  
**MATHIEU ET ODILE BÉDOUIN**  
L'Hôtel Potey  
50450 LE MESNIL-VILLEMEN

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5020485**

Saint-Lô, le 10 novembre 2020

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **49,88** ha situés à **Le Mesnil Amand (E-523-528, 530 à 539, 594), Gavray (B-51-52, 75 à 84, 86 à 95, 97-833-834)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 06 octobre 2020**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ le directeur départemental des territoires et de la mer,  
La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : 5020486

**GAEC DE L'ÉTRANGER  
PASCAL ET VALÉRIE MARIE, LUDOVIC JEANNE  
19 route de la Sélune  
50220 SAINT-QUENTIN-SUR-LE-HOMME**

Saint-Lô, le 9 novembre 2020

Madame, Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 0,8 ha situés à Chalandrey (ZI-08).

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 06 octobre 2020**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficiez d'une **AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche,  
La cheffe du service économie agricole et territoires,

  
Catherine SIMON



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUÉF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

GAEC DES NORMANDES  
JEAN-CLAUDE ET NATHALIE DUBOIS  
Le Cerisier  
SOURDEVAL  
50150 SOURDEVAL VENGEONS

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : 5020487

Saint-Lô, le 17 novembre 2020

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 43,86 ha situés à Le Fresne Porêt (C-1 à 5, 8), Ger (B-410-411), Sourdeval Vengeons (D-452, 608 à 612, 617, 633 à 635, 660, 668 à 673, 681 à 692, 710, 741 à 749, 752-753-1020-1021, 1648 à 1651, 1025-1628-1865-1866-1868).

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 07 octobre 2020

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

  
Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

**Direction départementale des territoires et de la mer**  
**Service économie agricole et des territoires**  
**Unité projets et vie des exploitations agricoles**

Le directeur départemental des territoires et de la mer

à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**GAEC DES LIONS D'OR**  
**JULIEN BRUNET ET ÉLODIE LEPETIT**  
**21, rue du Château**  
**50190 GORGES**

**Objet : Demande d'autorisation d'exploiter**

**N° dossier : 5020489**

Saint-Lô, le 17 novembre 2020

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 128,67 ha situés à Carentan les Marais, Gorges, Saint Germain sur Sèves, Terre et Marais.

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 07 octobre 2020**

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

  
Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

**Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles**

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**EARL LES MOULINS  
DAVID HOUSSIN ET SOPHIE MOREL  
Les Moulins  
50370 LES CRESNAYS**

**Objet : Demande d'autorisation d'exploiter  
N° dossier : 5020491**

Saint-Lô, le 17 novembre 2020

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 9,57 ha situés à Les Cresnays (ZA-40, ZB-19, ZD-67).

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 09 octobre 2020**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

  
Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**GAEC DE LA CORDÉE  
THOMAS ET JEAN-BAPTISTE FRÉMOND  
42 route du Bust  
50890 CONDE-SUR-VIRE**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5020492**

Saint-Lô, le 17 novembre 2020

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 3,57 ha situés à Condé sur Vire (ZX-156-134).

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 12 octobre 2020**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

  
Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30





Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

**Direction départementale des territoires et de la mer**  
**Service économie agricole et des territoires**  
**Unité projets et vie des exploitations agricoles**

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**EARL DES BLANCHES PIERRES**  
**DAVID CALIPEL ET ÉMILIE DUDOIT**  
**1, route des Blanches Pierres**  
**50660 QUETTREVILLE-SUR-SIENNE**

**Objet : Demande d'autorisation d'exploiter**  
**N° dossier : 5020493**

Saint-Lô, le 17 novembre 2020

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 38 ha situés à Quettreville sur Sienne (ZB-2).

**ACCUSE DE RECEPTION**

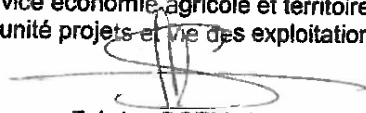
**Dossier réceptionné complet le : 12 octobre 2020**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

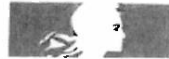
Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

  
Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**EARL LA BRUYÈRE**  
**ANAÏS MARION ET ÉDOUARD JAMET**  
La Bruyère  
50370 LES LOGES-SUR-BRECEY

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : 5020495

Saint-Lô, le 17 novembre 2020

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 11,89 ha situés à Les Loges sur Brécey (ZE-11-12, ZC-60-65-63), Brécey (ZD-200-56-107-24-37-39-110-122-123, ZE-46).

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 12 octobre 2020

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

  
Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

GAEC BLANCHÈRE  
JEAN-LUC ET ÉRIC BLANCHÈRE  
Le Val Manchon  
50520 LE MESNIL-ADELEE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : 5020497

Saint-Lô, le 17 novembre 2020

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 8,28 ha situés à Juvigny les Vallées (ZA-26-29-30-25), Le Mesnil Adélee (ZE-32-33).

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 13 octobre 2020

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**GAEC LA CROQUERIE  
DELPHINE ET JEAN-FRANÇOIS COURAYE  
1, La Croquerie  
50510 HUDIMESNIL**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : 5020498

Saint-Lô, le 17 novembre 2020

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 5,22 ha situés à Hudimesnil (A-485 à 489, 544-822-824-468-469, 455 à 458).

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 13 octobre 2020

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**GAEC ÉLEVAGE DE LA MARE PÉROT  
MATHIEU CROUIN ET ÉLODIE PIHAN  
La Mare Pérot  
50800 SAINT-MARTIN-LE-BOUILLANT**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5020501**

Saint-Lô, le 17 novembre 2020

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **95,67 ha** situés à **Saint Martin le Bouillant**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 16 octobre 2020**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

  
Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

**Direction départementale des territoires et de la mer**  
**Service économie agricole et des territoires**  
**Unité projets et vie des exploitations agricoles**

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUÉF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**EARL ÉLEVAGE DE LA MARE PÉROT**  
**MATHIEU ET VINCENT CROUIN**  
**La Mare Pérot**  
**50800 SAINT-MARTIN-LE-BOUILLANT**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5020500**

Saint-Lô, le 17 novembre 2020

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 21,32 ha situés à **Saint Martin le Bouillant (ZK-6-7-30-56-59-61-64)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

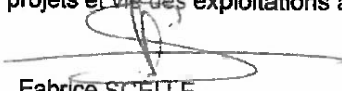
**Dossier réceptionné complet le : 16 octobre 2020**

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

  
Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex – Tél : 02 33 06 39 00 – Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer

à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**JULIEN LEGOUPIL**  
**Ferme de Beaumont**  
**50390 CATTEVILLE**

**Objet : Demande d'autorisation d'exploiter**

**N° dossier : 5020472**

Saint-Lô, le 5 novembre 2020

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 6,14 ha situés sur la commune de **Catteville (ZB-28-13)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 26 octobre 2020

Je vous informe également que j'ai reçu le 20 août, une demande concurrente, au nom du GAEC Legendre 50390 Catteville. Par conséquent, vos deux dossiers seront soumis pour avis à la section économie et structures de la commission départementale d'orientation agricole du 07/12/2020. Un groupe de travail se réunira préalablement le **jeudi 26 novembre à partir de 14 h**, à la DDTM à Saint Lô (salle 210 au 2<sup>ème</sup> étage). Si vous avez des observations écrites supplémentaires à nous communiquer concernant votre dossier, je vous invite donc à le faire avant cette date. Vous avez également la possibilité de venir présenter vos observations lors de cette réunion, en vous munissant de ce courrier ainsi que de l'attestation de déplacement dérogatoire (convocation judiciaire ou administrative pour se rendre dans un lieu public). Dans ce cas, je vous remercie de m'en faire la demande par téléphone, mail ou courrier, afin que je fixe avec vous un horaire plus précis.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**P/Le directeur départemental des territoires et de la mer,  
La cheffe du service économie agricole et territoires,**

**Catherine SIMON**

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9 h 00-12 h 00 / 13 h 30-16 h 30

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de  
la forêt de Normandie

R28-2021-01-30-001

Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter  
- département de la Manche - janvier 2021

*Accord tacite d'autorisation d'exploiter*





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUÉF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

GAEC CHENEVIE RENARD ROCHER  
PASCAL ET ÉVELYNE RENARD  
Rigny, 3  
50240 SAINT-SENIER-DE-BEUVRON

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter  
N° dossier : 5020431

Saint-Lô, le 19 octobre 2020

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 2,01 ha situés à Saint James (ZC-5), Saint Senier de Beuvron (ZH-24).

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 07 septembre 2020

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée - BP 60355 - 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



PRÉFET DE LA MANCHE

**Direction départementale des territoires et de la mer**  
**Service économie agricole et des territoires**  
**Unité projets et vie des exploitations agricoles**

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**GAEC LA VICOMTERIE**  
**HUBERT, THÉRÈSE, DAMIEN QUESNEL**  
**La Vicomterie - 4 rue de la Libération**  
**50800 FLEURY**

**Objet : Demande d'autorisation d'exploiter**  
**N° dossier : 5020432**

Saint-Lô, le 20 octobre 2020

Madame, Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 8,11 ha situés à Fleury (ZL-105-75-76-90), Champrépus (B-107-108-109-120-916).

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 07 septembre 2020**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

**Direction départementale des territoires et de la mer**  
**Service économie agricole et des territoires**  
**Unité projets et vie des exploitations agricoles**

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**GAEC DE LA CLAVERIE**  
**GÉRALD ALLAIN ET ALINE LEMASURIER**  
**La Claverie**  
**50410 MAUPERTUIS**

**Objet : Demande d'autorisation d'exploiter**  
**N° dossier : 5020434**

Saint-Lô, le 20 octobre 2020

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **60,51 ha** situés à **Hambye, Maupertuis**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 08 septembre 2020**

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

**Direction départementale des territoires et de la mer**  
**Service économie agricole et des territoires**  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : 5020437

**GAEC DE LA BLANDELIÈRE**  
**ANTOINE TURMEL**  
**3, La Blandelière**  
**50530 BACILLY**

Saint-Lô, le 20 octobre 2020

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 15,36 ha situés à Bacilly (ZR-16-53, ZX-35, ZP-33), Lolif (ZB-1), Sartilly (B-865-124-125-494).

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 09 septembre 2020**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCÉLLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**GAEC DES PASTUREL**  
**PASCAL, PAUL PASTUREL, MADELEINE GUIGAUT**  
**9, rue d'Urville**  
**50590 REGNEVILLE-SUR-MER**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5020438**

Saint-Lô, le 20 octobre 2020

Madame, Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 3,07 ha situés à Bricqueville la Blouette (ZE-118), Orval sur Siennes section Montchaton (AB-01-D).

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 10 septembre 2020**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SOELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESQUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**GAEC DES PASTUREL**  
**PASCAL, PAUL PASTUREL, MADELEINE GUIGAUT**  
**9, rue d'Urville**  
**50590 REGNEVILLE-SUR-MER**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5020439**

Saint-Lô, le 20 octobre 2020

Madame, Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 3,06 ha situés à Orval sur Sienne section Montchaton (AB-01-E), Bricqueville la Blouette (ZE-109-118-J).

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 10 septembre 2020

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

**Direction départementale des territoires et de la mer**  
**Service économie agricole et des territoires**  
**Unité projets et vie des exploitations agricoles**

Le directeur départemental des territoires et de la mer

à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**GAEC DES PASTUREL**  
**PASCAL, PAUL PASTUREL, MADELEINE GUIGAUT**  
**9, rue d'Urville**  
**50590 REGNEVILLE-SUR-MER**

**Objet : Demande d'autorisation d'exploiter**

**N° dossier : 5020440**

Saint-Lô, le 20 octobre 2020

Madame, Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 5,27 ha situés à Orval sur Sienna section Montchaton (A-1123-1122).

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 10 septembre 2020**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

  
Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mét : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

EARL LOISEL  
GILLES ET HÉLÈNE LOISEL  
41, Le Brac d'Osier  
ROUXEVILLE  
50810 SAINT JEAN D'ELLE

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter  
N° dossier : 5020443

Saint-Lô, le 26 octobre 2020

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 6,81 ha situés à Saint Jean des Biasants (B-150-1059), Précorbin (B-111-127-136-137-1227-1229), Saint Amand (C-748).

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 10 septembre 2020

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ le directeur départemental des territoires et de la mer,  
La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**GAEC LOISEL  
HÉLÈNE ET VALENTIN LOISEL  
41, Le Brac d'Osier  
ROUXEVILLE  
50810 SAINT JEAN D'ELLE**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5020444**

Saint-Lô, le 26 octobre 2020

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 92,41 ha situés à Lamberville, Saint Amand Villages, Saint Germain d'Elle, Saint Jean d'Elle.

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 10 septembre 2020**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ le directeur départemental des territoires et de la mer,  
La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



PRÉFET DE LA MANCHE

**Direction départementale des territoires et de la mer**  
**Service économie agricole et des territoires**  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : 5020441

**SANDRA ROUPNEL**  
La Robichonnière  
50370 BRECEY

Saint-Lô, le 20 octobre 2020

Madame,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 8 ha situés à Cuves (ZC-73-86, ZD-34, ZI-76).

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 11 septembre 2020

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

  
Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée -- BP 60355 -- 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

GAEC BÉHIE LEGIGAN  
JULIE ET CLÉMENT LEGIGAN  
4, Béhie  
TESSY-SUR-VIRE  
50420 TESSY BOCAGE

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter  
N° dossier : 5020445

Saint-Lô, le 26 octobre 2020

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 84,49 ha situés à Moyon Villages (AM-91-97-98-100-122-123, 132 à 137, 153-169, 171 à 174, 360-371), Fervaches (ZE-54-82-5), Tassy Bocage, Chevry (B-343 à 346, 365-368-369-3708-373, 439 à 441, 443 à 447, 513-553-660-673-664-667-430-433).

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 14 septembre 2020

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ le directeur départemental des territoires et de la mer,  
La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 50 80 80 22  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**GAEC DES 2 PAYS  
LUCIEN ET NICOLAS PAYS  
4, La Mézière  
50730 SAINT-BRICE-DE-LANDELLES**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5020446**

Saint-Lô, le 27 octobre 2020

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter m'informant de l'entrée, au sein du GAEC, de M. Nicolas PAYS, ainsi que du retrait de Mme Jannick PAYS.

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 14 septembre 2020

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE d'exploiter**, avec la nouvelle configuration demandée au sein du GAEC (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime), pour une surface totale de 70,36 ha situés à Louvigné du Désert, Les Loges Marchis, Saint Brice de Landelles.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**P/Le directeur départemental des territoires et de la mer,  
La cheffe du service d'économie agricole et des territoires,**

**Catherine SIMON**

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9 h 00-12 h 00 / 13 h 30-16 h 30



PRÉFET DE LA MANCHE

**Direction départementale des territoires et de la mer**  
**Service économie agricole et des territoires**  
**Unité projets et vie des exploitations agricoles**

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**GAEC VOIE VERTE**  
**JEAN-MARIE ET CHRISTINE JÉHAN**  
**Le Haut Manoir**  
**ROMAGNY**  
**50140 ROMAGNY FONTENAY**

**Objet : Demande d'autorisation d'exploiter**  
**N° dossier : 5020447**

Saint-Lô, le 26 octobre 2020

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 0,8 ha situés à Notre Dame du Touchet (ZO-27).

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 15 septembre 2020**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ le directeur départemental des territoires et de la mer,  
La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



PRÉFET DE LA MANCHE

**Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles**

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**GAEC LE ROCHER  
ALEXANDRE ET MICHÈLE SERRANT  
1, Le Rocher  
50370 LE GRAND-CELLAND**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5020448**

Saint-Lô, le 26 octobre 2020

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 22,66 ha situés à Le Grand Celland (ZK-129).

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 15 septembre 2020**

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ le directeur départemental des territoires et de la mer,  
La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



PRÉFET DE LA MANCHE

**Direction départementale des territoires et de la mer**  
**Service économie agricole et des territoires**  
**Unité projets et vie des exploitations agricoles**

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5020449**

**RUDY RUFFEL**  
**9, rue du Rocher**  
**50700 VALOGNES**

Saint-Lô, le 26 octobre 2020

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 11,43 ha situés à Yvetot Bocage (B-278-452-475-821-823-825-827, A-181-317-219-221-222-231, D-432).

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 16 septembre 2020**

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ le directeur départemental des territoires et de la mer,  
La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

**Direction départementale des territoires et de la mer**  
**Service économie agricole et des territoires**  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**GAEC DU PONT AUX ROUX**  
**ARNAUD LECONTE ET XAVIER BESNEVILLE**  
**13, Le Pont aux Roux**  
**50430 VESLY**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5020450**

Saint-Lô, le 26 octobre 2020

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 2,75 ha situés à Vesly (ZY-89-90).

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 16 septembre 2020**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ le directeur départemental des territoires et de la mer,  
La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée - BP 60355 - 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30





Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : 5020456

**GAËL MICHEL**  
L'Andrurie  
50250 VARENGUEBEC

Saint-Lô, le 26 octobre 2020

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 116,11 ha situés à Picauville (ZO-2-31-5-8, ZP-27-29-51-50-55-74-77-31, ZD-54-77-71-68-49-31-36, ZE-35 à 37, ZC-69-20, ZV-13, B-702-704), Montsenelle (B-285-286-290), les Moitires en Bauplois (ZE-27-29), Vindefontaine (ZD-37-38-43-9-32-37).

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 21 septembre 2020

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ le directeur départemental des territoires et de la mer,  
La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



PRÉFET DE LA MANCHE

**Direction départementale des territoires et de la mer**  
**Service économie agricole et des territoires**  
**Unité projets et vie des exploitations agricoles**

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mét : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**EARL DE LA BRAIZE**  
**MARIE-AGNÈS ET JEAN-LUC HARDY**  
**Fierville**  
**50530 LOLIF**

**Objet : Demande d'autorisation d'exploiter**  
**N° dossier : 5020457**

Saint-Lô, le 26 octobre 2020

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 4,5 ha situés à Lolif (ZH-100).

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 21 septembre 2020**

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ le directeur départemental des territoires et de la mer,  
La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter  
N° dossier : 5020459

LUDOVIC MÉNARD  
Bridelande  
53190 Fouaerolles du Plessis

Saint-Lô, le 26 octobre 2020

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 6,64 ha situés à Le Teilleul (AD-128).

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 21 septembre 2020

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ le directeur départemental des territoires et de la mer,  
La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée - BP 60355 - 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

**Direction départementale des territoires et de la mer**  
**Service économie agricole et des territoires**  
**Unité projets et vie des exploitations agricoles**

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**GAEC DE L'AIROU**  
**CLÉMENT MAUGER ET ALEXANDRA HÉLAINE**  
**2, La Gilbertière**  
**50800 LA LANDE-D'AIROU**

**Objet : Demande d'autorisation d'exploiter**  
**N° dossier : 5020464**

Saint-Lô, le 2 novembre 2020

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 58,45 ha situés à Champrépus (B-493-523-530-531-533-536-537-539-540-581-582, 584 à 588, 746-752-1034), La Lande d'Aïrou.

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 22 septembre 2020**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

GAEC DE L'AIROU  
CLÉMENT MAUGER ET ALEXANDRA HÉLAINE  
2, La Gilberdière  
50800 LA LANDE-D'AIROU

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : 5020465

Saint-Lô, le 3 novembre 2020

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 22,95 ha situés à La Lande d'Airou (A-1, 3 à 6, 8 à 11, 226-230-235-576-799, E-117-118-745-747-767-768-770-616-443-336, 446 à 448, 661-664-740-742-744-889-891).

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 22 septembre 2020

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

**Direction départementale des territoires et de la mer**  
**Service économie agricole et des territoires**  
**Unité projets et vie des exploitations agricoles**

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5020467**

**JAMES GRASSICK**  
**La Plaine - route de l'église**  
**50530 DRAGEY-RONTHON**

Saint-Lô, le 2 novembre 2020

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 2,22 ha situés à Dragey-Ronthon (ZH-5-84-83).

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 22 septembre 2020

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

**Direction départementale des territoires et de la mer**  
**Service économie agricole et des territoires**  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESQUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5020468**

**SOPHIE FELTESSE**  
6-B Le Perroux  
50320 LA LUCERNE-D'OUTREMER

Saint-Lô, le 2 novembre 2020

Madame,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 1,34 ha situés à Saint Michel des Loups (B-158-969-979-152).

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 25 septembre 2020

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles



Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



PRÉFET DE LA MANCHE

**Direction départementale des territoires et de la mer**  
**Service économie agricole et des territoires**  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**OLIVIER LEBOUTELLER**  
La Rairie  
50210 CAMPROND

**Objet : Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : 5020469

Saint-Lô, le 5 novembre 2020

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 11,48 ha situés sur la commune de Camprond (AE-25 à 33, 35 à 37, 52-157-159, AD-215).

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 25 septembre 2020

Je vous informe également que j'ai reçu le 21 août une demande concurrente au nom de l'EARL de la Testuyère (parcelles AE-52-57-159), et le 24 août une demande concurrente au nom du GAEC Eudes (parcelles AE-25 à 33, 35 à 37, AD-215). Par conséquent, les trois dossiers seront soumis pour avis à la section économie et structures de la commission départementale d'orientation agricole du 07/12/2020.

Un groupe de travail se réunira préalablement le **Jeudi 26 novembre à partir de 14 h**, à la DDTM à Saint Lô (salle 210 au 2<sup>ème</sup> étage). Si vous avez des observations écrites supplémentaires à nous communiquer concernant votre dossier, je vous invite donc à le faire avant cette date. Vous avez également la possibilité de venir présenter vos observations lors de cette réunion, en vous munissant de ce courrier ainsi que de l'attestation de déplacement dérogatoire (convocation judiciaire ou administrative pour se rendre dans un lieu public). Dans ce cas, je vous remercie de m'en faire la demande par téléphone, mail ou courrier, afin que je fixe avec vous un horaire plus précis.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**P/Le directeur départemental des territoires et de la mer,**  
**La cheffe du service économie agricole et territoires,**

**Catherine SIMON**

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9 h 00-12 h 00 / 13 h 30-16 h 30





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

**Direction départementale des territoires et de la mer**  
**Service économie agricole et des territoires**  
**Unité projets et vie des exploitations agricoles**

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUÉF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**GAEC LEDÉSERT**  
**RAPHAËL ET ÉMILIE LEDÉSERT**  
**Source Lune**  
**ROMAGNY**  
**50140 ROMAGNY FONTENAY**

**Objet : Demande d'autorisation d'exploiter**  
**N° dossier : 5020470**

Saint-Lô, le 2 novembre 2020

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 7,14 ha situés à Romagny Fontenay (zt-43-52).

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 28 septembre 2020**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5020471**

**ANTOINE VIVIER**  
La Barberie  
50310 SAINT-MARCOUF

Saint-Lô, le 2 novembre 2020

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 2,1 ha situés à Saint Marcouf de l'Isle (B-453-454).

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 28 septembre 2020

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

**Direction départementale des territoires et de la mer**  
**Service économie agricole et des territoires**  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 50 80 80 22  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**EARL P. E MAZIER**  
**PIERRE-EMMANUEL MAZIER**  
**23, route des Longs Champs**  
**PARIGNY**  
**50600 GRANDPARIGNY**

**Objet : Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5020474**

Annule et remplace l'accusé de réception du 09/09/2020

Saint-Lô, le 1er décembre 2020

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant donc sur 98,8 ha situés sur la(les) commune(s) de **Isigny le Buat, Le Mesnillard, Grandparigny**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 28 septembre 2020

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficiez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**P/Le directeur départemental des territoires et de la mer,**  
**La cheffe du service économie agricole et territoires,**

  
**Catherine SIMON**

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée - BP 60355 - 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9 h 00-12 h 00 / 13 h 30-16 h 30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : 5020476

**GWÉNAËLLE BAILLY**  
La Blanchère  
NOTRE-DAME-DU-TOUCHET  
50140 MORTAIN BOCAGE

Saint-Lô, le 9 novembre 2020

Madame,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 3,22 ha situés à Buais les Monts (ZA-10), Saint Symphorien des Monts (ZD-153).

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 29 septembre 2020

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche,  
La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Doilée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

**Direction départementale des territoires et de la mer**  
**Service économie agricole et des territoires**  
**Unité projets et vie des exploitations agricoles**

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : 5020477

**EARL DE LA BIGARDERIE**  
**ÉDOUARD TOULORGE**  
**12, Les Hameaux**  
**50390 SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE**

Saint-Lô, le 9 novembre 2020

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 147,61 ha situés à Catteville (ZB-1-3-4), St Sauveur le Vicomte, Lessay (ZB-194-195-167-92-111-86-58-72, ZL-75-76), St Germain sur Ay (A-69).

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 30 septembre 2020**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche,  
La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

**Direction départementale des territoires et de la mer**  
**Service économie agricole et des territoires**  
**Unité projets et vie des exploitations agricoles**

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**SCEA TRINCOT JEAN-FRANÇOIS**  
**J-FRANÇOIS TRINCOT, BENOÎT HUBERT, SC FJRT 7, Le**  
**Butte**  
**VESSEY**  
**50170 PONTORSON**

**Objet : Demande d'autorisation d'exploiter**  
**N° dossier : 5020478**

Saint-Lô, le 9 novembre 2020

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 116,23 ha situés à Argouges, Sacey, Vessey, Juilley, Montanel, Ponts.

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 30 septembre 2020**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche,  
La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de  
la forêt de Normandie

R28-2020-11-30-005

Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter  
- département de la Manche - novembre 2020  
*entrée et retrait au sein du GAEC de la Prise au Renard*



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 50 80 80 22  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**GAEC DE LA PRISE AU RENARD  
JÉRÔME ET FANNY SALLOT  
La Prise au Renard  
50140 SAINT-CLEMENT-RANCOUDRAY**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5020350**

Saint-Lô, le 7 septembre 2020

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter m'informant de l'entrée, au sein du GAEC, de Mme FANNY SALLOT, ainsi que du retrait de Mme CHANTAL SALLOT.

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 29 juillet 2020

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE d'exploiter**, avec la nouvelle configuration demandée au sein du GAEC (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime), pour une surface totale de 249,63 ha situés à Saint Clément Rancoudray et Sourdeval Vengeons.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**P/Le directeur départemental des territoires et de la mer,  
L'adjoint au chef de l'unité projets et vie des exploitations agricoles,**

  
**Fabrice SCELLE**

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée - BP 60355 - 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9 h 00-12 h 00 / 13 h 30-16 h 30



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de  
la forêt de Normandie

R28-2021-02-10-005

Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter  
- département de Seine-Maritime - février 2021

*Accord tacite d'autorisation d'exploiter*



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

**Service Economie Agricole -  
Bureau Agro-environnement et Structures**

**Rouen, le 6 octobre 2020**

Affaire suivie par : Florence ROUSSY et Christel BONCORS

Tél : 02 32 18 94 41 et 02 32 18 94 42

Fax : 02 32 18 94 46

Mél : [ddtm-structures@seine-maritime.gouv.fr](mailto:ddtm-structures@seine-maritime.gouv.fr)

[florence.roussy@seine-maritime.gouv.fr](mailto:florence.roussy@seine-maritime.gouv.fr)

[christel.boncors@seine-maritime.gouv.fr](mailto:christel.boncors@seine-maritime.gouv.fr)

**PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES ET ACCUEIL  
DU PUBLIC UNIQUEMENT LES MARDI ET JEUDI  
de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h**

Le directeur départemental  
des territoires et de la mer  
à

**Monsieur Albéric AVENEL**

Grand-Herbouville

76133 MANEGLISE

**Objet : Contrôle des structures agricoles  
ACCUSE RÉCEPTION DE COMPLÉTUDE**

Monsieur,

Dans le cadre de votre installation à titre individuel, vous avez déposé auprès de mes services, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une contenance de 106 ha 18, situées sur :

COMMUNE(S)	RÉFÉRENCES CADASTRALES
MANEGLISE	A92 - A93 - A94 - A102 - A170 - A192 - A194 - A213 - A215 - B01 - B02 - ZA3 - ZA04 - A191 - ZD8
EPOUVILLE	A386 - A390 - A391 - A393 - A395 - A396 - A398 - A719
ANGERVILLE L'ORCHER	B107 - B108 - B1480 - B1481 - B1482 - B1483
GAINNEVILLE	A230 - A231
GONFREVILLE L'ORCHER	AC45 - AC50
St LAURENT de BREVEDENT	ZB17

**Votre dossier est réputé complet à la date du 2 octobre 2020 sous le numéro 7620135.**

Cité administrative,  
2 rue Saint-Sever,  
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex  
Tél : 02 35 58 53 27  
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-16h30  
(du lundi au jeudi)  
8h30-12h00 / 13h30-16h00  
(le vendredi)

1/2

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime). Cette autorisation ne fera pas l'objet d'un courrier spécifique.

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet Accusé Réception qui fera foi de cette autorisation tacite :

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous précise également qu'en cas de concurrence ou de consultation d'un autre département, le délai d'instruction serait alors porté réglementairement à six mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

*P/e directeur départemental des territoires et de la mer,  
P/e chef du service économie agricole,  
le responsable du bureau agro-environnement et structures,*



Cité administrative,  
2 rue Saint-Sever,  
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex  
Tél : 02 35 56 53 27  
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

2/2

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-16h30  
(du lundi au jeudi)  
8h30-12h00 / 13h30-16h00  
(le vendredi)



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

**Service Economie Agricole -  
Bureau Agro-environnement et Structures**

Rouen, le 6 octobre 2020

Affaire suivie par : Florence ROUSSY et Christel BONCORS  
Tél : 02 32 18 94 41 et 02 32 18 94 42  
Fax : 02 32 18 94 46  
Mél : [ddtm-structures@seine-maritime.gouv.fr](mailto:ddtm-structures@seine-maritime.gouv.fr)  
[florence.roussy@seine-maritime.gouv.fr](mailto:florence.roussy@seine-maritime.gouv.fr)  
[christel.boncors@seine-maritime.gouv.fr](mailto:christel.boncors@seine-maritime.gouv.fr)

Le directeur départemental  
des territoires et de la mer  
à

**Monsieur TASSEL Jean-Paul**

12 rue des Hêtres

**76450 BERTREVILLE**

**PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES ET ACCUEIL  
DU PUBLIC UNIQUEMENT LES MARDI ET JEUDI  
de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h**

**Objet : Contrôle des structures agricoles  
ACCUSE RÉCEPTION DE COMPLÉTUDE**

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services une demande, visant à obtenir, dans le cadre de l'agrandissement de votre exploitation, l'autorisation préalable d'exploiter une superficie de 4 ha 92 a, située sur :

COMMUNE(S)	RÉFÉRENCES CADASTRALES
CANY-BARVILLE	C275 - C274
OUAINVILLE	B206

Votre dossier est réputé complet à la date du 5 octobre 2020 sous le numéro 7620141.

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime). Cette autorisation ne fera pas l'objet d'un courrier spécifique.**

Cité administrative,  
2 rue Saint-Sever,  
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex  
Tél : 02 35 58 53 27  
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-  
16h30  
(du lundi au jeudi)  
8h30-12h00 / 13h30-16h00  
(le vendredi)

1/2

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet Accusé Réception qui fera foi de cette autorisation tacite :

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous précise également qu'en cas de concurrence ou de consultation d'un autre département, le délai d'instruction serait alors porté réglementairement à six mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

*P/le directeur départemental des territoires et de la mer,  
P/le chef du service économie agricole,  
le responsable du bureau air-environnement et structures,*



Guillaume PISANESCHI

Cité administrative,  
2 rue Saint-Sever,  
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex  
Tél : 02 35 58 53 27  
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

2/2

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-16h30  
(du lundi au jeudi)  
8h30-12h00 / 13h30-16h00  
(le vendredi)



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

**Service Economie Agricole -  
Bureau Agro-environnement et Structures**

**Rouen, le 26/11/2020**

Affaire suivie par : Florence ROUSSY et Christel BONCORS

Tél : 02 32 18 94 41 et 02 32 18 94 42

Fax : 02 32 18 94 46

Mél : [ddtm-structures@seine-maritime.gouv.fr](mailto:ddtm-structures@seine-maritime.gouv.fr)

[florence.roussy@seine-maritime.gouv.fr](mailto:florence.roussy@seine-maritime.gouv.fr)

[christel.boncors@seine-maritime.gouv.fr](mailto:christel.boncors@seine-maritime.gouv.fr)

Le directeur départemental  
des territoires et de la mer  
à

Monsieur YBERT Hugo

10 D, Côte du Mont aux Malades  
76250 DEVILLE-LES-ROUEN

**Objet : Contrôle des structures agricoles  
ACCUSÉ RÉCEPTION DE COMPLÉTUDE**

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services une demande, visant à obtenir, dans le cadre de l'agrandissement de votre exploitation, l'autorisation préalable d'exploiter une superficie de 2 ha 08 a, située sur :

COMMUNE(S)	RÉFÉRENCES CADASTRALES
HAUSSEZ	OB 0224 – OB 0244 – OC 0220 – OC 221

Votre dossier est réputé complet à la date du 5 octobre 2020 sous le numéro 7620143.

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime). Cette autorisation ne fera pas l'objet d'un courrier spécifique.

Cité administrative,  
2 rue Saint-Sever,  
BP 76001, 76002 ROUEN Cedex  
Tél : 02 35 58 53 27  
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-16h30  
(du lundi au jeudi)  
8h30-12h00 / 13h30-16h00  
(le vendredi)

1/2

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet Accusé Réception qui fera foi de cette autorisation tacite :

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous précise également qu'en cas de concurrence ou de consultation d'un autre département, le délai d'instruction serait alors porté réglementairement à six mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

*Pfe directeur départemental des territoires et de la mer,  
Pfe chef du service économie agricole,  
le responsable du bureau agro-environnement et structures,*

*Guillaume PISANESCHI*

Châ administrative,  
2 rue Saint-Sever,  
BP 76032, 76032 ROUEN Cedex  
Tél : 02 35 58 58 27  
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-16h30  
(du lundi au jeudi)  
8h30-12h00 / 13h30-16h00  
(le vendredi)

2/2



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

**Service Economie Agricole -  
Bureau Agro-environnement et Structures**

Rouen, le 9 octobre 2020

Affaire suivie par : Florence ROUSSY et Christel BONCORS  
Tél : 02 32 18 94 41 et 02 32 18 94 42  
Fax : 02 32 18 94 46  
Mél : [ddtm-structures@seine-maritime.gouv.fr](mailto:ddtm-structures@seine-maritime.gouv.fr)  
[florence.roussy@seine-maritime.gouv.fr](mailto:florence.roussy@seine-maritime.gouv.fr)  
[christel.boncors@seine-maritime.gouv.fr](mailto:christel.boncors@seine-maritime.gouv.fr)

Le directeur départemental  
des territoires et de la mer  
à

**Monsieur Adrien BUREL**

Grand Herbouville

76133 MANEGLISE

PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES ET ACCUEIL  
DU PUBLIC UNIQUEMENT LES MARDI ET JEUDI  
de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h

**Objet : Contrôle des structures agricoles  
ACCUSE RÉCEPTION DE COMPLÉTUDE**

Monsieur,

Dans le cadre de votre installation à titre individuel, vous avez déposé auprès de mes services, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une contenance de 109 ha 78, situées sur :

COMMUNE(S)	RÉFÉRENCES CADASTRALES
St AUBIN de CRETOT	A8 - A100 - A102 - A108 - A112 - A171 - A169 - A150 - B127 - A3 - A188 - B47 - A125 - A168 - A170
St NICOLAS de la HAIE	A439 - A140 - A508 - A509 - A56 - A547 - A6 - A7 - A139 - A474 - A564
TROUVILLE ALLIQUERVILLE	B176 - B177 - B266 - B173 - B178
St GILLES de CRETOT	A202 - A345 - A343 - A360 - A242 - A98

Votre dossier est réputé complet à la date du 8 octobre 2020 sous le numéro 7620147.

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime). Cette autorisation ne fera pas l'objet d'un courrier spécifique.

Cité administrative,  
2 rue Saint-Sever,  
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex  
Tél : 02 35 58 53 27  
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-16h30  
(du lundi au jeudi)  
8h30-12h00 / 13h30-16h00  
(le vendredi)

1/2



Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet Accusé Réception qui fera foi de cette autorisation tacite :

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous précise également qu'en cas de concurrence ou de consultation d'un autre département, le délai d'instruction serait alors porté réglementairement à six mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

*P/le directeur départemental des territoires et de la mer,  
P/le chef de service économie agricole,  
le responsable du bureau agro-environnement et structures,*

*Guillaume PICANESCHI*

Cité administrative,  
2 rue Saint-Sever,  
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex  
Tél : 02 35 58 53 27  
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-16h30  
(du lundi au jeudi)  
8h30-12h00 / 13h30-16h00  
(le vendredi)

2/2



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

**Service Economie Agricole -  
Bureau Agro-environnement et Structures**

Rouen, le 12 octobre 2020

Affaire suivie par : Florence ROUSSY et Christel BŒNCORS

Tél : 02 32 18 94 41 et 02 32 18 94 42

Fax : 02 32 18 94 46

Mél : [ddtm-structures@seine-maritime.gouv.fr](mailto:ddtm-structures@seine-maritime.gouv.fr)

[florence.roussy@seine-maritime.gouv.fr](mailto:florence.roussy@seine-maritime.gouv.fr)

[christel.boencors@seine-maritime.gouv.fr](mailto:christel.boencors@seine-maritime.gouv.fr)

**PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES ET ACCUEIL  
DU PUBLIC UNIQUEMENT LES MARDI ET JEUDI  
de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 18 h**

Le directeur départemental  
des territoires et de la mer  
à

**GAEC ROGEROIS**

*Madame Roselyne BENARD*

*Monsieur Guillaume POIXBLANC*

*Monsieur Anthony LANGLOIS*

14 rue René Delahaye

**76750 BOSC ROGER sur BUCHY**

**Objet : Contrôle des structures agricoles  
ACCUSE RÉCEPTION DE COMPLÉTUDE**

Madame, Messieurs,

Vous avez déposé auprès de mes services une demande, visant à obtenir, dans le cadre de l'agrandissement de votre exploitation, l'autorisation préalable d'exploiter une superficie de 5 ha 78 a, située sur :

COMMUNE(S)	RÉFÉRENCES CADASTRALES
BOIS HEROULT	AK30 – AK31 – AK32 – AK81 – AK83 – AE182 – AE21 – AK28 - AK29

Votre dossier est réputé complet à la date du 9 octobre 2020 sous le numéro 7620148.

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime). Cette autorisation ne fera pas l'objet d'un courrier spécifique.**

Cité administrative,  
2 rue Saint-Sever,  
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex  
Tél : 02 35 58 53 27  
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-  
16h30  
(du lundi au jeudi)  
8h30-12h00 / 13h30-16h00  
(le vendredi)

1/2

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet Accusé Réception qui fera foi de cette autorisation tacite :

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous précise également qu'en cas de concurrence ou de consultation d'un autre département, le délai d'instruction serait alors porté réglementairement à six mois.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

*P/le directeur départemental des territoires et de la mer,  
P/le chef du service économie agricole,  
le responsable du bureau agro-environnement et structures,*

*Guillaume PISANE SCHI*

Cité administrative,  
2 rue Saint-Sever,  
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex  
Tél : 02 35 58 53 27  
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-  
16h30  
(du lundi au jeudi)  
8h30-12h00 / 13h30-16h00  
(le vendredi)

2/2



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

**Service Economie Agricole -  
Bureau Agro-environnement et Structures**

Rouen, le 9 octobre 2020

Affaire suivie par : Florence ROUSSY et Christel BONCORS  
Tél : 02 32 18 94 41 et 02 32 18 94 42  
Fax : 02 32 18 94 46  
Mél : [ddtm-structures@seine-maritime.gouv.fr](mailto:ddtm-structures@seine-maritime.gouv.fr)  
[florence.roussy@seine-maritime.gouv.fr](mailto:florence.roussy@seine-maritime.gouv.fr)  
[christel.boncors@seine-maritime.gouv.fr](mailto:christel.boncors@seine-maritime.gouv.fr)

Le directeur départemental  
des territoires et de la mer  
à

**Monsieur SIOUR Jean-Charles**

1 Hameau de Rocquigny

76730 GUEURES

**PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES ET ACCUEIL  
DU PUBLIC UNIQUEMENT LES MARDI ET JEUDI  
de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h**

**Objet : Contrôle des structures agricoles  
ACCUSE RÉCEPTION DE COMPLÉTUDE**

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services une demande, visant à obtenir, dans le cadre de l'agrandissement de votre exploitation, l'autorisation préalable d'exploiter une superficie de 4 ha 90 a, située sur :

COMMUNE(S)	RÉFÉRENCES CADASTRALES
GUEURES	AD0015
AMBRUMESNIL	C0104 - C0105

Votre dossier est réputé complet à la date du 9 octobre 2020 sous le numéro 7620146.

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime). Cette autorisation ne fera pas l'objet d'un courrier spécifique.**

Cité administrative,  
2 rue Saint-Sever,  
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex  
Tél : 02 35 58 53 27  
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-  
16h30  
(du lundi au jeudi)  
8h30-12h00 / 13h30-16h00  
(le vendredi)

1/2

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet Accusé Réception qui fera foi de cette autorisation tacite :

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous précise également qu'en cas de concurrence ou de consultation d'un autre département, le délai d'instruction serait alors porté réglementairement à **six mois**.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

*P/le directeur départemental des territoires et de la mer,  
P/le chef du service économie agricole,  
le responsable du bureau agro-environnement et structures,*



Cité administrative,  
2 rue Saint-Sever,  
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex  
Tél : 02 35 58 53 27  
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

2/2

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-16h30  
(du lundi au Jeudi)  
8h30-12h00 / 13h30-16h00  
(le vendredi)

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de  
la forêt de Normandie

R28-2020-12-01-045

Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter  
- département du Calvados - decembre 2020  
*Accord tacite d'autorisation d'exploiter*

Isabelle VALETTE  
Service Agricole  
Pôle connaissance et suivi de l'exploitant  
Téléphone : 02 31 43 15 78  
Courriel : ddtm-foncier@calvados.gouv.fr

Caen, le 14/08/2020

**GAEC FERÉY  
La Cannelette  
14570 CLECY**

**OBJET : Contrôle des structures  
Autorisation d'exploiter – N° dossier : 014\_2020\_218**

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **10,00 ha** situé(s) sur la commune référencée ci-dessous :

Commune	Parcelles	Superficie (ha)	Propriétaire
CLECY	ZD 56	10	TIRARD Pierre

**ACCUSE DE RÉCEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 13/08/2020

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS** suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Responsable du pôle connaissance  
et suivi de l'exploitant

  
Bernadette TRIBOLET



**PRÉFET  
DU CALVADOS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS**

Isabelle VALETTE  
Service Agricole  
Téléphone : 02 31 43 15 78  
Courriel : ddtm-foncier@calvados.gouv.fr

Caen, le 19/08/2020

Monsieur MARIE Samuel  
4 route de Caen  
14610 BASLY

**OBJET : Contrôle des structures**  
Autorisation d'exploiter – N° dossier : 014\_2020\_135

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **2,58 ha** situé(s) sur la commune référencée ci-dessous :

Commune	Parcelle	Superficie (ha)	Propriétaire
BASLY	ZE 67	2,58	Marie André et Annie

**ACCUSE DE RÉCEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 18/08/2020

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS** suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Responsable du pôle connaissance  
et suivi de l'Exploitant

  
Bernadette TRIBOLET

10, boulevard général Vanier – CS 75224 - 14052 CAEN Cedex 4  
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87  
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 - 16h30  
sauf 16h00 le vendredi et veille de jours fériés  
courriel : [ddtm@calvados.gouv.fr](mailto:ddtm@calvados.gouv.fr)  
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>





**PRÉFET  
DU CALVADOS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS**

Isabelle VALETTE  
Service Agricole  
Pôle connaissance et suivi de l'exploitant  
Téléphone : 02 31 43 15 78  
Courriel : ddtm-foncier@calvados.gouv.fr

Caen, le 17/09/2020

**Monsieur DEBOMY Frédéric  
Route de Cheux  
14210 NOYER BOCAGE**

**OBJET : Contrôle des structures  
Autorisation d'exploiter – N° dossier : 014\_2020\_229**

Monsieur ,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **103,15 ha** situé(s) sur les communes référencées ci-dessous :

Communes	Parcelles	Super ficiés (ha)	Propriétaires
GRAINVILLE SUR ODON	ZK 2	1,43	DELAUNAY STILLERE Aurélie
GRAINVILLE SUR ODON	ZK 1	13,57	INDIVISION ENGUEBARD
LE LOCHEUR	A 144 149 164 171 172 - B 75 83	11,65	DEBOMY Dominique
LE LOCHEUR	A 179 180 184	5,54	URSIN Patrick
MISSY	ZA 1	0,66	INDIVISION ENGUEBARD
NOYERS BOCAGE	A 194 206	3,80	DEBOMY Dominique
NOYERS BOCAGE	B 15 - C 195	0,83	DEBOMY Françoise
NOYERS BOCAGE	A 70	3,87	MOUROT Véronique
NOYERS BOCAGE	A 89 93 94 95 126 127 131 140 141 142 - B 7 8	9,31	OGER Jacques
NOYERS BOCAGE	D 69	1,29	MAUDUIT Béatrice
NOYERS BOCAGE	B 9 10 12 13 16 20 128 - ZB 1	7,01	INDIVISION ENGUEBARD
SAINT SEBASTIEN DE MOMENT	ZC 6 - ZD 82 227	4,21	SABLE Gérard
SAINT SEBASTIEN DE MOMENT	ZB 27 87 1080 - ZD 7	12,21	DEBOMY Dominique
SAINT SEBASTIEN DE MOMENT	ZD 37 128	6,21	LAFFILLE Paulette
SAINT SEBASTIEN DE MOMENT	AD 93 - ZC 1121 1123	2,94	INDIVISION VOLKAERT
TESSEL	ZH 15	3,34	Cabinet FOLLOIT (DE GIGORD)
TESSEL	ZH 16 17	10,42	INDIVISION ENGUEBARD
TOURNAY SUR ODON	B 50 51	2,61	DEBOMY Dominique
TOURNAY SUR ODON	B 7 8 9 10	2,25	DEBOMY Françoise

**ACCUSE DE RÉCEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 31/08/2020

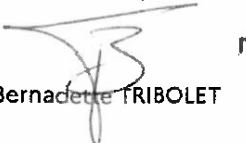
10, boulevard général Vanier - CS 75224 - 14052 CAEN Cedex 4  
tél : 02.31.43.15.00 - fax : 02.31.44.59.87  
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 - 16h30  
sauf 16h00 le vendredi et veille de jours fériés  
courriel : [ddtm@calvados.gouv.fr](mailto:ddtm@calvados.gouv.fr)  
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Responsable du pôle connaissance  
et suivi de l'Exploitant



Bernadette TRIBOLET

10, boulevard général Vanier – CS 75224 - 14052 CAEN Cedex 4  
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87  
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30  
sauf 16h00 le vendredi et veille de jours fériés  
courriel : [ddtm@calvados.gouv.fr](mailto:ddtm@calvados.gouv.fr)  
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de  
la forêt de Normandie

R28-2021-01-25-005

Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter  
- département du Calvados - janvier 2021

*Accord tacite d'autorisation d'exploiter*



**PRÉFET  
DU CALVADOS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS**

Isabelle VALETTE  
Service Agricole  
Pôle connaissance et suivi de l'exploitant  
Téléphone : 02 31 43 15 78  
Courriel : ddtm-foncier@calvados.gouv.fr

Caen, le 18/09/2020

**D'HOINE Sophie  
DAUMESNIL  
14 680 CINTHEAUX**

**OBJET : Contrôle des structures  
Autorisation d'exploiter – N° dossier : 014\_2020\_224**

Madame,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **10,41 ha** situé(s) sur la commune référencée ci-dessous :

Commune	Parcelle	Superficie (ha)	Propriétaire
Cintheaux	ZN 10	10,41	SAMSON Agnés

**ACCUSE DE RÉCEPTION**

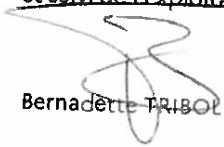
Dossier réceptionné complet le : 2/09/2020

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

La Responsable du pôle connaissance  
et suivi de l'Exploitant

  
Bernadette TRIBOLET

10, boulevard général Vanier – CS 75224 - 14052 CAEN Cedex 4  
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87  
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30  
sauf 16h00 le vendredi et veille de jours fériés  
courriel : [ddtm@calvados.gouv.fr](mailto:ddtm@calvados.gouv.fr)  
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>



**PRÉFET  
DU CALVADOS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS**

Isabelle VALETTE  
Service Agricole  
Pôle connaissance et suivi de l'exploitant  
Téléphone : 02 31 43 15 78  
Courriel : ddtm-foncier@calvados.gouv.fr

Caen, le 18/09/2020

**EARL DE L'ESPERANCE  
Les bruyères  
14700 AUBIGNY**

**OBJET : Contrôle des structures  
Autorisation d'exploiter – N° dossier : 014\_2020\_234**

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 17,95 ha situé(s) sur la commune référencée ci-dessous :

Commune	Parcelle	Superficie (ha)	Propriétaire
RAPPILLY	A 306 307 310 318 328 329 331	17,95	Indivision DE MONS

**ACCUSE DE RÉCEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 2/09/2020

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La Responsable du pôle connaissance  
et suivi de l'Exploitant

  
Bernadette TRIBOLET

10, boulevard général Vanier – CS 75224 - 14052 CAEN Cedex 4  
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87  
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 - 16h30  
sauf 16h00 le vendredi et veille de jours fériés  
courriel : [ddtm@calvados.gouv.fr](mailto:ddtm@calvados.gouv.fr)  
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>



**PRÉFET  
DU CALVADOS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS**

Isabelle VALETTE  
Service Agricole  
Pôle connaissance et suivi de l'exploitant  
Téléphone : 02 31 43 15 78  
Courriel : ddtm-foncier@calvados.gouv.fr

Caen, le 17 SEP. 2020

**SCEA BOUTY ET FILS**  
160 Chemin de la couture  
14130 COQUAINVILLIERS

**OBJET : Contrôle des structures**  
Autorisation d'exploiter – N° dossier : 014\_2020\_235

Madame , Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 6,01 ha situé(s) sur la commune référencée ci-dessous :

Commune	Parcelle	Superficie (ha)	Propriétaire
LE BREUIL EN AUGE	A 276	6,01	<u>Indivision THIBIERGE</u>

**ACCUSE DE RÉCEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 2/09/2020

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Responsable du pôle connaissance  
et suivi de l'Exploitant

  
Bernadette TRIBOLET

10, boulevard général Vanier – CS 75224 - 14052 CAEN Cedex 4  
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87  
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30  
sauf 16h00 le vendredi et veille de jours fériés  
courriel : [ddtm@calvados.gouv.fr](mailto:ddtm@calvados.gouv.fr)  
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>



**PRÉFET  
DU CALVADOS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS**

Isabelle VALETTE  
Service Agricole  
Pôle connaissance et suivi de l'exploitant  
Téléphone : 02 31 43 15 78  
Courriel : ddtm-foncier@calvados.gouv.fr

Caen, le 17 SEP 2020

**SCEA DU CLOS**  
22 rue du grand clos  
14970 BENOUVILLE

**OBJET : Contrôle des structures**  
Autorisation d'exploiter – N° dossier : 014\_2020\_237

Madame ,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 4,31 ha situé(s) sur la commune référencée ci-dessous :

Commune	Parcelles	Superficie (ha)	Propriétaire
BANNEVILLE LA CAMPAGNE	ZD 4 5	4,31	<u>SCI SEGAH</u>

**ACCUSE DE RÉCEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 3/09/2020

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

La Responsable du pôle connaissance  
et suivi de l'Exploitant

  
Bernadette TRIBOLET

10, boulevard général Vanier – CS 75224 - 14052 CAEN Cedex 4  
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87  
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30  
sauf 16h00 le vendredi et veille de jours fériés  
courriel : [ddtm@calvados.gouv.fr](mailto:ddtm@calvados.gouv.fr)  
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>



**PRÉFET  
DU CALVADOS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS**

Isabelle VALETTE  
Service Agricole  
Pôle connaissance et suivi de l'exploitant  
Téléphone : 02 31 43 15 78  
Courriel : ddtm-foncier@calvados.gouv.fr

Caen, le 21/09/2020

**Monsieur GRANGE Eric  
3 lieu dlt la Gauterie  
14380 NOUES DE SIENNE**

**OBJET : Contrôle des structures  
Autorisation d'exploiter – N° dossier : 014\_2020\_238**

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 4,72 ha situé(s) sur la commune référencée ci-dessous :

Commune	Parcelle	Superficie (ha)	Propriétaire
CHAMP DU BOULT	A 187 191 892 893	4,72	GRANGE Eric

**ACCUSE DE RÉCEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 08/09/2020

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Responsable du pôle connaissance  
et suivi de l'Exploitant

  
Bernadette TRIBOLET

10, boulevard général Vanier – CS 75224 - 14052 CAEN Cedex 4  
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87  
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30  
sauf 16h00 le vendredi et veille de jours fériés  
courriel : [ddtm@calvados.gouv.fr](mailto:ddtm@calvados.gouv.fr)  
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>





**PRÉFET  
DU CALVADOS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS**

Cécile ZEBAZE  
Chargée du contrôle des structures  
Service Agricole  
Téléphone : 02 31 43 15 37  
Courriel : ddtm-foncier@calvados.gouv.fr

Caen, le 16/09/2020

EARL DE CHARLEVAL  
CHARLEVAL  
14260 SAINT GEORGES D'AUNAY

**OBJET : Contrôle des structures**  
Autorisation d'exploiter – N° dossier : 014\_2020\_241

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 10,83\_ha situé(s) sur le commune référencée ci-dessous :

Commune	Parcelle	Superficie (ha)	Propriétaires
COULVAIN	ZM 7	10,83	M r et Me DECLOMESNIL Yves ET Yvette

**ACCUSE DE RÉCEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 10/09/2020

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Responsable du pôle connaissance  
et suivi de l'Exploitant

Bernadette TRIBOLET

10, boulevard général Vanier – CS 75224 - 14052 CAEN Cedex 4  
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87  
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 - 16h30  
sauf 16h00 le vendredi et veille de jours fériés  
courriel : [ddtm@calvados.gouv.fr](mailto:ddtm@calvados.gouv.fr)  
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>



**PRÉFET  
DU CALVADOS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS**

Cécile ZÉBAZE  
Chargée du contrôle des structures  
Service Agricole  
Téléphone : 02 31 43 15 37  
Courriel : [ddtm-foncier@calvados.gouv.fr](mailto:ddtm-foncier@calvados.gouv.fr)

Caen, le 16/09/2020

GAEC LE MOISSON  
LA FRANCAISERIE  
14410 PRESLES

**OBJET** : Contrôle des structures  
Autorisation d'exploiter – N° dossier : 014\_2020\_242

Madame , Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 3,37\_ha situé(s) sur le commune référencée ci-dessous :

Commune	Parcelle	Superficie (ha)	Propriétaire
PRESLES	ZH 21 -ZM 26	3,37	DELALANDE Bernard

**ACCUSE DE RÉCEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 14/09/2020

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame , Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Responsable du pôle connaissance  
et suivi de l'Exploitant

Bernadette TRIBOLET

10, boulevard général Vanier – CS 75224 - 14052 CAEN Cedex 4  
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87  
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30  
sauf 16h00 le vendredi et veille de jours fériés  
courriel : [ddtm@calvados.gouv.fr](mailto:ddtm@calvados.gouv.fr)  
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>



**PRÉFET  
DU CALVADOS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS**

Isabelle VALETTE  
Service Agricole  
Pôle connaissance et suivi de l'exploitant  
Téléphone : 02 31 43 15 78  
Courriel : ddtm-foncier@calvados.gouv.fr

Caen, le 24/09/2020

**GAEC ô MOISSON**  
Le haut moisson  
14350 SAINT MARTIN DE BESACES

**OBJET : Contrôle des structures**  
Autorisation d'exploiter – N° dossier : 014\_2020\_236

Madame, Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **115,21 ha** situé(s) sur les communes référencées ci-dessous :

Communes	Parcelles	Superficies (ha)	Propriétaires
LE TOURNEUR	ZD 19 64 67	2,56	GIRAULD Christophe
LE TOURNEUR	ZD 66	9,35	LEBIS André
PLACY MONTAIGU	A 100 101 127 128 129 142 294 400 401	12,61	HARDY Joel
PLACY MONTAIGU	402 403 404 405 590 651	4,09	HARDY Michel
PLACY MONTAIGU	A 425 426 499 696 718	1,66	HARDY Franck
PLACY MONTAIGU	A 290 291	8,74	BOULOTTON Claude
SAINT MARTIN DES BESACES	A 283 285 289 427 429 437 601 628 631	20,61	HARDY Franck
SAINT MARTIN DES BESACES	ZM 7.- ZN 9 – ZO 32 – ZI 86	11,91	BUOT Marie Madeleine
SAINT MARTIN DES BESACES	ZE 27 – ZO 07	21,14	HARDY Michel
SAINT MARTIN DES BESACES	ZK 51 52 57 59 - ZL 55 56 - ZM 4- ZN 10	9,20	HARDY Marcel
SAINT MARTIN DES BESACES	ZK 43- ZL 60 - ZN 11 20 21	5,53	BARBIER Janine
SAINT MARTIN DES BESACES	ZL 61 - ZN 19	10,13	HARDY Franck
SAINT MARTIN DES BESACES	ZN 9 – ZO 32 – ZI 86	7,30	ANGELIQUE Gérard
SAINT OUEN DES BESACES	ZL 48	3,11	NEEL Nicole
	ZL 45 93		

**ACCUSE DE RÉCEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 24/09/2020

10, boulevard général Vanier – CS 75224 - 14052 CAEN Cedex 4  
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87  
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30  
sauf 16h00 le vendredi et veille de jours fériés  
courriel : [ddtm@calvados.gouv.fr](mailto:ddtm@calvados.gouv.fr)  
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La Responsable du pôle connaissance  
et suivi de l'Exploitant



Bernadette TRIBOLET

10, boulevard général Vanier – CS 75224 - 14052 CAEN Cedex 4  
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87  
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30  
sauf 16h00 le vendredi et veille de jours fériés  
courriel : [ddtm@calvados.gouv.fr](mailto:ddtm@calvados.gouv.fr)  
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de  
la forêt de Normandie

R28-2020-11-10-004

Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter  
- département du Calvados - novembre 2020  
*Accord tacite d'autorisation d'exploiter*

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER

Caen, le 6/07/2020

Service agricole  
Affaire suivie par : Isabelle VALETTE  
Email : ddtm-foncier@calvados.gouv.fr  
Tél. : 02.31.43.16 78

**GAEC DU PARC**  
Le parc  
14410 BERNIERES LE PATRY

Objet : Contrôle des structures  
Autorisation d'exploiter – N° dossier : 014\_2020\_167

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 3,95 ha situé(s) sur la commune référencée ci-dessous :

Commune	Parcelle	Superficie (ha)	Propriétaires
RULLY	ZN 41	3,95	LEBAUDY Guy et Brigitte

**ACCUSE DE RÉCEPTION**

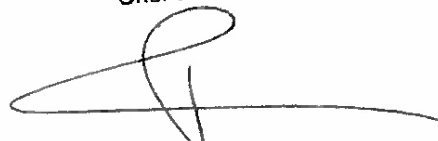
Dossier réceptionné complet le : 06/07/2020

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées

Chef de service

  
Patrice FRANCOIS



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER

Caen, le 10/07/2020

Service agricole  
Affaire suivie par : Isabelle VALETTE  
Email : ddtm-foncier@calvados.gouv.fr  
Tél. : 02.31.43.16 78

**SCEA DE LA COURONNE**  
**La couronne**  
**14410 CARTIGNY L'EPINAY**

Objet : Contrôle des structures  
Autorisation d'exploiter – N° dossier : 014\_2020\_171

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **3,48 ha** situé(s) sur la commune référencée ci-dessous :

Commune	Parcelle	Superficie (ha)	Propriétaires
CARTIGNY L'EPINAY	D 199 211 212	3,48	REVE Sylvain

**ACCUSE DE RÉCEPTION**

Dossier réceptionné complet le : **09/07/2020**

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées

Chef de service

Patrice FRANCOIS

10, boulevard général Vanier – CS 75224 – 14052 Caen cedex 4  
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87  
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30  
courriel : ddtm@calvados.gouv.fr  
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de  
la forêt de Normandie

R28-2020-10-24-004

Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter  
- département du Calvados - octobre 2020

*Accord tacite d'autorisation d'exploiter*





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER

Caen, le 16/05/2020,

Service agricole

Affaire suivie par : Isabelle VALETTE

Email : [ddtm-foncier@calvados.gouv.fr](mailto:ddtm-foncier@calvados.gouv.fr)

Tél. : 02.31.43.16 78

Monsieur Bidel Alain

La Vellière

14350 CARVILLE

Objet : Contrôle des structures

Autorisation d'exploiter – N° dossier : 014\_2020\_075

Ce courrier annule et remplace le courrier du 11/03/2020

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 19,27 ha situé(s) sur les communes référencées ci-dessous :

Communes	Parcelles	Superficies (ha)	Propriétaires
CARVILLE	ZI 45 48	8,26	BIDEL Marti,ne
CARVILLE	ZI 26 41	4,46	CONSORTS LEBASSARD
LE MESNIL AUZOUF	B 1 2 347 349 351 352 596 657	5,14	CONSORTS QUINTON
MONTAMY	B 338 339 341 342 343	1,41	CONSORTS QUINTON

**ACCUSE DE RÉCEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 09/03/2020

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Toutefois, en application de l'article 7 de l'ordonnance N° 2020-306 du 25 mars 2020, lorsque les délais n'étaient pas échus à la date du 12 mars 2020, ils sont suspendus jusqu'au 23 juin minuit. Ils recommenceront à courir, à compter du 24 juin 2020, pour la durée qui restait à courir à la date de leur suspension ;

La date de l'autorisation tacite est donc portée au : 21/10/2020.

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Responsable du Pôle Connaissance et Suivi de l'Exploitant

Bernadette TRIBOLET

10, boulevard général Vanier – CS 75224 – 14052 Caen cedex 4  
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87  
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30  
courriel : [ddtm@calvados.gouv.fr](mailto:ddtm@calvados.gouv.fr)  
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER

Caen, le 15/06/2020

**GAEC DE LA POUSSINIÈRE**

Service agricole  
Affaire suivie par : Isabelle VALETTE  
Email : ddtm-foncier@calvados.gouv.fr  
Tél. : 02.31.43.16 78

**La poussinière**

**14 350 LE DESERT VALDALLIERE**

**Objet** : Contrôle des structures  
Autorisation d'exploiter – N° dossier : 014\_2020\_099

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **81,64 ha** situé(s) sur les communes référencées ci-dessous :

Communes	Parcelles	Superfi cie (ha)	Propriétaires
COULOUCES	ZC 25 24 28 30	4,81	REGNAULT Sylvie
COULOUCES	ZC 44 54 56 63 75	14,49	MARTIN Albert
LE DESERT	ZE 1	10,05	BIDARD Marcel
LE DESERT	ZD 32 52 53	10,73	MAUPAS Gilbert
LE DESERT	ZC 12 16 17 – ZA 14 - ZE 34	9,26	BIDARD Philippe
LA GRAVERIE	ZN 19	6,79	BIDARD Marcel
LA GRAVERIE	ZO 28	4,00	BIDARD Philippe
LE RECULEY	ZE 79	2,31	HERBIN Stéphane
LE RECULEY	ZD 31 41	6,53	BIDARD Marcel
LE RECULEY	ZD 37	11,19	MALHERBE Emmanuel
PRESLES	ZC 19 20	1,50	BIDARD Philippe

**ACCUSE DE RÉCEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 16/04/2020

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Toutefois, en application de l'article 7 de l'ordonnance N° 2020-306 du 25 mars 2020, lorsque les délais auraient dû commencer à courir pendant la période de l'état d'urgence, leur point de départ est reporté au 24 juin 2020.

**La date de l'autorisation tacite est donc portée au 24 octobre 2020.**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées

La Responsable du Pôle Connaissance et Suivi de l'Exploitant

Bernadette TRIBOLET

10, boulevard général Vanier – CS 75224 – 14052 Caen cedex 4  
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87  
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30  
courriel : ddtm@calvados.gouv.fr  
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER

Caen, le 29 06 2020

Service agricole

Affaire suivie par : Isabelle VALETTE

Email : [ddtm-foncier@calvados.gouv.fr](mailto:ddtm-foncier@calvados.gouv.fr)

Tél. : 02.31.43.16 78

Madame POINTEAU Gaelle  
Ferme du refuge  
La cour  
14710 FONTENERMONT

Objet : Contrôle des structures  
Autorisation d'exploiter – N° dossier : 014\_2020\_084

Madame,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 1,5 ha situé(s) sur les communes référencées ci-dessous :

Communes	Parcelles	Superficie (ha)	Propriétaires
FONTENERMONT	ZB 96	1,5	HAMEL Sylvain

**ACCUSE DE RÉCEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 15/06/2020

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées

Chef de service

Patrice FRANCOIS

10, boulevard général Vanier – CS 75224 – 14052 Caen cedex 4  
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87  
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30  
courriel : [ddtm@calvados.gouv.fr](mailto:ddtm@calvados.gouv.fr)  
internet : <http://www.calvados.gouv.fr>



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER

Caen, le 26 06 2020

Service agricole  
Affaire suivie par : Isabelle VALETTE  
Email : [ddtm-foncier@calvados.gouv.fr](mailto:ddtm-foncier@calvados.gouv.fr)  
Tél. : 02.31.43.16 78

Monsieur SEVEGRAND Pascal  
Village Buron  
14260 SAINT GEORGES D'AUNAY

Objet : Contrôle des structures  
Autorisation d'exploiter – N° dossier : 014\_2020\_155

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 30,02 ha situé(s) sur les communes référencées ci-dessous :

Communes	Parcelles	Superficie (ha)	Propriétaires
LA BIGNE	B 37 38	3,88	TOSTAIN Monique
SAINT GEORGES D'AUNAY	B 172 – ZN 31 32 37 38 39	7,01	DUVAL ALAIN
SAINT GEORGES D'AUNAY	ZL 63 -ZN 20 22 26 36 - ZP 37 40 43	19,13	INDIVISION LÉBOUCHER

**ACCUSE DE RÉCEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 24/06/2020

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées

Chef de service

Patrice FRANCOIS

10, boulevard général Vanier – CS 75224 – 14052 Caen cedex 4  
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87  
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30  
courriel : [ddtm@calvados.gouv.fr](mailto:ddtm@calvados.gouv.fr)  
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de  
la forêt de Normandie

R28-2021-02-09-006

DECISION PORTANT SUR UN REFUS D'  
AUTORISATION D'EXPLOITER

*Le GAEC DE LA COTE n'est pas autorisé à exploiter une surface de 5ha 57a sur la commune de  
ST OUEN LE BRISOULT (parcelle D00001).*

**N° DDT61/SET/21-0017**



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
de l'alimentation, de l'agriculture  
et de la forêt de Normandie**

**DÉCISION PORTANT SUR UN REFUS D'EXPLOITER  
N° DDT61/SET/21-0017**

**Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite**

- Vu les articles L 331-1 à L 331-11, R 312-1, R 313-1 à R 313-8 et R 331-1 à R 331-12 du code rural et de la pêche maritime
- Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt
- Vu le décret n° 2015-713 du 22 juin 2015 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) et au contrôle des structures des exploitations agricoles
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 décembre 2015 établissant le schéma directeur régional des exploitations agricoles de la région Basse-Normandie
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 janvier 2018 modifié par les arrêtés des 1<sup>er</sup> août 2018, 11 avril 2019, 22 mai 2019, 25 septembre 2019 et 21 août 2020 fixant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 février 2018 modifié par les arrêtés des 1<sup>er</sup> août 2018, 11 avril 2019, 22 mai 2019, 25 septembre 2019 et du 21 août 2020 fixant la composition de la section spécialisée de la commission départementale d'orientation de l'agriculture
- Vu le décret du 1<sup>er</sup> avril 2019 portant nomination de Monsieur Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 avril 2019 portant délégation de signature à Madame Caroline GUILLAUME, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Normandie
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 7 janvier 2020 portant subdélégation de signature
- Vu la demande d'autorisation d'exploiter présentée le 19 octobre 2020 par Monsieur Fabien SAINT-ELLIER, opération non soumise au contrôle des structures, dont le siège d'exploitation sera situé à VILLAINES LA JUHEL (53), pour une surface de 10,18 hectares parcelles cadastrées : ZC 00024 – ZC 00025 sur le territoire de la commune de MEHOUDIN ainsi que sur la parcelle cadastrée : D 00001 sur le territoire de la commune de SAINT-OUEN-LE-BRISOULT (61), précédemment mis en valeur par Madame Annick DURAND
- Vu la demande successive déposée par le GAEC DE LA COTE le 1<sup>er</sup> décembre 2020, dont le siège d'exploitation se situe à SAINT-OUEN-LE-BRISOULT (61) visant à obtenir l'autorisation d'exploiter 5,57 hectares, parcelle cadastrée : D 00001 sur la commune de SAINT-OUEN-LE-BRISOULT (61) précédemment mis en valeur par Madame Annick DURAND
- Vu l'avis des membres de la section spécialisée de la Commission Départementale d'Orientation Agricole du département de l'Orne qui s'est tenue le 12 janvier 2021

**Considérant**

- les objectifs fixés à l'article L 331-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime
- l'article 3 du SDREA qui dispose que les autorisations d'exploiter sont délivrées selon un ordre de priorité
- que la demande successive du GAEC DE LA COTE est en concurrence sur une surface de 5,57 hectares

sur le territoire de la commune de SAINT-OUEN-LE-BRISOULT (61) avec la demande de Monsieur Fabien SAINT-ELLIER

- que l'application de l'article 3 du SDREA conduit à constater que la demande d'autorisation d'exploiter formulée par Monsieur Fabien SAINT-ELLIER relèverait, si elle était soumise, de la priorité n°2 du SDREA à savoir « installation à titre principal ou secondaire, engagée concrètement dans le parcours à l'installation aidée (PPP agréée) » et que la demande du GAEC DE LA COTE relève de la priorité 8 ex-aequo du SDREA à savoir « opérations consistant à conforter l'agrandissement d'agriculteur à titre principal, dont la surface d'exploitation se situe, après agrandissement, en deçà du seuil d'agrandissement excessif »

Considérant

- qu'au vu des éléments évoqués ci-dessus, la demande de Monsieur Fabien SAINT-ELLIER est prioritaire sur la demande du GAEC DE LA COTE

Sur proposition de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

### DÉCIDE

- Article 1<sup>er</sup>** Le GAEC DE LA COTE dont le siège d'exploitation est situé à SAINT-OUEN-LE-BRISOULT (61) n'est pas autorisé à exploiter une surface de 5,57 hectares cadastrés :  
- D 00001 sur le territoire de la commune de SAINT-OUEN-LE-BRISOULT
- Article 2** Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour déposer :  
- soit un recours gracieux devant le Préfet de la région Normandie  
- soit un recours hiérarchique devant le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation  
- soit un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CAEN
- Article 3** Le secrétaire général pour les affaires régionales, la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et le maire de la commune de SAINT-OUEN-LE-BRISOULT (61) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affiché en mairie des communes intéressées

Fait à Caen, le 12 FEV 2021

Pour le Préfet de la région Normandie,  
et par délégation,

Pour la Directrice Régionale de l'Alimentation,  
de l'Agriculture et de la Forêt  
de Normandie,  
Le Directeur Régional Adjoint

Ludovic GENET \*

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de  
la forêt de Normandie

R28-2021-02-03-010

DECISION PORTANT SUR UN REFUS D'  
AUTORISATION D'EXPLOITER

*La SCEA DES FORETS n'est pas autorisée à exploiter 7ha 49a sur la commune de LITTEAU  
(parcelles ZE12 14).*

N° DDTM14/SA/21-0013





**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
de l'alimentation, de l'agriculture  
et de la forêt de Normandie**

**DÉCISION PORTANT SUR UN REFUS D'EXPLOITER  
N° DDTM14/SA/21-0013**

**Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite**

- Vu les articles L 331-1 à L 331-11, L331-3-1, R 312-1, R 313-1 à R 313-8 et R 331-1 à R 331-12 du code rural et de la pêche maritime
- Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt
- Vu le décret n° 2015-713 du 22 juin 2015 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) et au contrôle des structures des exploitations agricoles
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 décembre 2015 établissant le schéma directeur régional des exploitations agricoles de la région de Basse-Normandie
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 1er octobre 2020 fixant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture du département du Calvados et la section économie et structures
- Vu le décret du 1er avril 2019 portant nomination de Monsieur Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 avril 2019 portant délégation de signature à Madame Caroline GUILLAUME, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Normandie
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 7 janvier 2020 portant subdélégation de signature
- Vu la demande concurrente présentée par la SCEA DES FORETS représentée par Monsieur PARIS Fabrice et Madame PARIS Audrey, dont le siège d'exploitation est situé à COUVAINS (61), visant à obtenir l'autorisation d'exploiter une surface de 7,49 ha, situés à LITTEAU réceptionnée complète le 12 novembre 2020.
- Vu la demande concurrente présentée par Monsieur BAUMGARTNER Julien, dont le siège d'exploitation est situé à FOULOGNES (14), visant à obtenir l'autorisation d'exploiter une surface de 7,49 ha, situés à LITTEAU réceptionnée complète le 8 décembre 2020.
- Vu l'avis défavorable émis par la section spécialisée de la commission départementale d'orientation de l'agriculture du département du Calvados, lors de sa séance du 14/01/2021 concernant la demande d'autorisation d'exploiter sur une superficie de 7,49 ha présentée par la SCEA DES FORETS

**Considérant**

- les objectifs fixés à l'article L 331-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime
- les priorités définies par le SDREA dans son article 3
- que les demandes respectives de la SCEA DES FORETS et Monsieur BAUMGARTNER Julien sont en situation de concurrence sur 7,49 ha, auxquelles donc doivent s'appliquer les priorités du schéma directeur régional des exploitations agricoles.
- que la demande formulée par la SCEA DES FORETS dont la superficie totale est de 48,98 ha repose sur un agrandissement de l'exploitation avec 4,1 UTH.
- que la demande formulée par Monsieur BAUMGARTNER Julien dont la superficie totale est de 88,25 ha repose sur une installation d'un jeune agriculteur avec 1 UTH.

- que la demande de la SCEA DES FORETS relève du rang de priorité 8 ex-aequo : « opération qui consiste à conforter l'agrandissement de l'agriculteur à titre principal, dont la surface d'exploitation se situe, après agrandissement en deçà du seuil d'agrandissement excessif (140 ha) »
- qu'en application de l'article 3 du schéma directeur régional des exploitations agricoles, la demande de Monsieur BAUMGARTNER Julien relève du rang de priorité 2 « installation des exploitants à titre principal ou secondaire, engagés concrètement dans le parcours à l'installation aidée (PPP agréé), présentant un projet économiquement viable et remplissant les conditions de formation ou d'expérience professionnelle nécessaires à l'obtention des aides de l'État à l'installation,
  - y compris dans le cadre de l'installation sociétaire d'un candidat qui sera au terme de son installation titulaire d'un titre de jouissance (acte de propriété, bail rural...) pour des terres qu'il mettra à la disposition de la société
  - y compris dans le cadre d'une installation progressive aidée, à titre secondaire, visant à une installation à titre principal dans les 5 années suivant la première demande d'autorisation d'exploiter dans la limite de la SAU moyenne régionale des moyennes et grandes exploitations retenue par le SDREA »
- qu'au vu des éléments évoqués ci-dessus, la demande formulée par la SCEA DES FORETS n'est pas prioritaire par rapport à celle de Monsieur BAUMGARTNER Julien.
- qu'il y n'a pas lieu d'accorder une autorisation d'exploiter à la SCEA DES FORETS en application de l'article L331-3-1 du code rural et de la pêche maritime

Sur proposition de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

### DÉCIDE

- Article 1<sup>er</sup>** la SCEA DES FORETS, dont le siège d'exploitation est situé à COUVAINS (61), n'est pas autorisée à exploiter une superficie de 749 ha, située sur le territoire de la commune de LITTEAU (14) de référence cadastrale (ZE 12 14)
- Article 2** Cette décision peut être contestée, dans un délai de deux mois à compter de sa notification par :
- recours gracieux devant le Préfet de la région Normandie
  - recours hiérarchique devant le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
  - recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CAEN
- Article 3** Le secrétaire général pour les affaires régionales, la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et le maire de LITTEAU sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affiché en mairie de la commune intéressée

Fait à Caen, le - 3 FEV. 2021

Pour le Préfet de la région Normandie,  
et par délégation,

La Directrice Régionale de l'Alimentation,  
de l'Agriculture et de la Forêt  
de Normandie

Caroline GUILLAUME

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de  
la forêt de Normandie

R28-2021-02-03-008

DECISION PORTANT SUR UNE AUTORISATION  
D'EXPLOITER ET UN REFUS D'EXPLOITER

*L'EARL du PRE VERGER est autorisée à exploiter 4 ha 62 a sur la commune de ST BRICE EN  
PASSAIS (parcelles C00045-C00047-C00048-C00125-C00126-C00127-C00135) et M. Vincent  
CROUILLEBOIS n'est pas autorisé à exploiter cette même surface et ces mêmes parcelles.*



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
de l'alimentation, de l'agriculture  
et de la forêt de Normandie**

**DÉCISION PORTANT SUR UNE AUTORISATION D'EXPLOITER  
ET UN REFUS D'EXPLOITER**

**N° DDT61/SET/21-0011**

**Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite**

- Vu les articles L 331-1 à L 331-11, R 312-1, R 313-1 à R 313-8 et R 331-1 à R 331-12 du code rural et de la pêche maritime
- Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt
- Vu le décret n° 2015-713 du 22 juin 2015 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) et au contrôle des structures des exploitations agricoles
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 décembre 2015 établissant le schéma directeur régional des exploitations agricoles de la région Basse-Normandie
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 janvier 2018 modifié par les arrêtés des 1<sup>er</sup> août 2018, 11 avril 2019, 22 mai 2019, 25 septembre 2019 et 21 août 2020 fixant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 février 2018 modifié par les arrêtés des 1<sup>er</sup> août 2018, 11 avril 2019, 22 mai 2019, 25 septembre 2019 et du 21 août 2020 fixant la composition de la section spécialisée de la commission départementale d'orientation de l'agriculture
- Vu le décret du 1<sup>er</sup> avril 2019 portant nomination de Monsieur Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 avril 2019 portant délégation de signature à Madame Caroline GUILLAUME, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Normandie
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 7 janvier 2020 portant subdélégation de signature
- Vu la demande en date du 30 septembre 2020 présentée par Monsieur Vincent CROUILLEBOIS dont le siège d'exploitation sera situé à SAINT-BRICE-EN-PASSAIS (61) visant à obtenir l'autorisation d'exploiter 4,62 hectares situés sur le territoire de la commune de SAINT-BRICE-EN-PASSAIS (61), précédemment mis en valeur par l'EARL du PRE VERGER
- Vu la candidature concurrente présentée le 7 décembre 2020 par l'EARL du PRE VERGER dont le siège d'exploitation est situé à TORCHAMP (61), visant à obtenir l'autorisation d'exploiter 4,62 hectares situés sur le territoire de la commune de SAINT-BRICE-EN-PASSAIS (61), précédemment mis en valeur par l'EARL du PRE VERGER
- Vu l'avis des membres de la section spécialisée de la Commission Départementale d'Orientation Agricole du département de l'Orne qui s'est tenue le 12 janvier 2021

Considérant

- les objectifs fixés à l'article L 331-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime
- l'article 3 du SDREA qui dispose que les autorisations d'exploiter sont délivrées selon un ordre de priorité
- que les demandes respectives de Monsieur Vincent CROUILLEBOIS et de l'EARL du PRE VERGER sont en concurrence sur une surface de 4,62 hectares, sur le territoire de la commune de SAINT-BRICE-EN-

PASSAIS

- que l'application de l'article 3 du SDREA conduit à constater que la demande de Monsieur Vincent CROUILLEBOIS relève de la priorité 9 du SDREA à savoir « les autres installations ou agrandissements en-deçà du seuil d'agrandissement excessif » et que la demande de l'EARL du PRE VERGER relève de la priorité 8 ex-aequo du SDREA à savoir « à savoir opérations consistant à conforter l'agrandissement d'agriculteur à titre principal, dont la surface d'exploitation se situe, après agrandissement, en deçà du seuil d'agrandissement excessif »

Considérant

- qu'au vu des éléments évoqués ci-dessus, la demande de l'EARL du PRE VERGER est prioritaire sur la demande de Monsieur Vincent CROUILLEBOIS

Sur proposition de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

**DÉCIDE**

- Article 1<sup>er</sup>** L'EARL du PRE VERGER dont le siège d'exploitation est situé à TORCHAMP (61) est autorisée à exploiter une surface de 4,62 hectares cadastrés :  
- C 00045 – C 00047 – C 00048 – C 00125 – C 00126 - C 00127 – C 00135 sur le territoire de la commune de SAINT-BRICE-EN PASSAIS (61)
- Article 2** Monsieur Vincent CROUILLEBOIS dont le siège d'exploitation est situé à SAINT BRICE EN PASSAIS (61) n'est pas autorisé à exploiter une surface de 4,62 hectares cadastrés :  
- C 00045 – C 00047 – C 00048 – C 00125 – C 00126 - C 00127 – C 00135 sur le territoire de la commune de SAINT-BRICE-EN-PASSAIS (61)
- Article 3** Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour déposer :  
- soit un recours gracieux devant le Préfet de la région Normandie  
- soit un recours hiérarchique devant le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation  
- soit un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CAEN
- Article 4** Le secrétaire général pour les affaires régionales, la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et le maire de la commune de TORCHAMP, SAINT-BRICE-EN-PASSAIS (61) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affiché en mairie des communes intéressées

Fait à Caen, le 03 11 2021

Pour le Préfet de la région Normandie,  
et par délégation,

La Directrice Régionale de l'Alimentation,  
de l'Agriculture et de la Forêt  
de la Normandie

Caroline GUILLAUME

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de  
la forêt de Normandie

R28-2021-02-03-009

**DECISION PORTANT SUR UNE AUTORISATION  
D'EXPLOITER N°DDTM14/SA/21-0012**



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
de l'alimentation, de l'agriculture  
et de la forêt de Normandie**

**DÉCISION PORTANT SUR UNE AUTORISATION D'EXPLOITER  
N° DDTM14/SA/21-0012**

**Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite**

- Vu les articles L 331-1 à L 331-11, R 312-1, R 313-1 à R 313-8 et R 331-1 à R 331-12 du code rural et de la pêche maritime
- Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt
- Vu le décret n° 2015-713 du 22 juin 2015 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) et au contrôle des structures des exploitations agricoles
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 décembre 2015 établissant le schéma directeur régional des exploitations agricoles de la région de Basse-Normandie
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 1er octobre 2020 fixant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture du département du Calvados et la section économie et structures
- Vu le décret du 1<sup>er</sup> avril 2019 portant nomination de Monsieur Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 avril 2019 portant délégation de signature à Madame Caroline GUILLAUME, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Normandie
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 7 janvier 2020 portant subdélégation de signature
- Vu la demande concurrente présentée par Monsieur BAUMGARTNER Julien, dont le siège d'exploitation est situé à FOULOGNES (14), visant à obtenir l'autorisation d'exploiter une surface de 7,49 ha, situés à LITTEAU réceptionnée complète le 8 décembre 2020.
- Vu la demande concurrente présentée par la SCEA DES FORETS représentée par Monsieur PARIS Fabrice et Madame PARIS Audrey, dont le siège d'exploitation est situé à COUVAINS (61), visant à obtenir l'autorisation d'exploiter une surface de 7,49 ha, situés à LITTEAU réceptionnée complète le 12 novembre 2020.
- Vu l'avis favorable émis par la section spécialisée de la commission départementale d'orientation de l'agriculture du département du Calvados, lors de sa séance du 14/01/2021, concernant la demande d'autorisation d'exploiter présentée par Monsieur BAUMGARTNER Julien

**Considérant**

- les objectifs fixés à l'article L 331-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime
- les priorités définies par le SDREA dans son article 3
- qu'aucune concurrence n'a été identifiée sur une superficie de 80,76 ha sur les parcelles réparties sur les communes ci-dessous :

Communes	Parcelles	Superficie (ha)
BALLEROY SUR DROME	B 323 324	2,23
BERIGNY	ZA 1 3	1,25
BERIGNY	ZB 4	1,00

BERIGNY	ZB 5	1,75
LITTEAU	ZH 4 7 17	3,75
LITTEAU	ZH 3 16 22 73 86 87 88 100	20,49
LITTEAU	ZH 11	0,92
LITTEAU	ZD 24	3,4
LITTEAU	ZE 25	0,60
LITTEAU	ZC 34 – ZD 6– ZE 24 – ZI 22 42 44 64	34,38
LITTEAU	ZD 5	1,18
LITTEAU	ZI 25 94 100	3,57
LITTEAU	ZE 19 26	8,51
SAINT GERMAIN D'ELLE	B 15	1,04

- que les demandes respectives de Monsieur BAUMGARTNER Julien et de la SCEA DES FORETS sont en situation de concurrence sur 7,49 ha, auxquelles donc doivent s'appliquer les priorités du schéma directeur régional des exploitations agricoles
- que la demande formulée par Monsieur BAUMGARTNER Julien consiste en une installation d'un jeune agriculteur avec le bénéfice des aides de l'État, dont la superficie totale est de 88,25 ha et repose sur une installation avec 1 UTH.
- que la demande formulée par la SCEA DES FORETS dont la superficie totale est de 48,98 ha repose sur un agrandissement de l'exploitation avec 4,1 UTH.
- qu'en application de l'article 3 du schéma directeur régional des exploitations agricoles, la demande de Monsieur BAUMGARTNER Julien relève du rang de priorité 2 « installation des exploitants à titre principal ou secondaire, engagés concrètement dans le parcours à l'installation aidée (PPP agréé), présentant un projet économiquement viable et remplissant les conditions de formation ou d'expérience professionnelle nécessaires à l'obtention des aides de l'État à l'installation,
  - y compris dans le cadre de l'installation sociétaire d'un candidat qui sera au terme de son installation titulaire d'un titre de jouissance (acte de propriété, bail rural...) pour des terres qu'il mettra à la disposition de la société
  - y compris dans le cadre d'une installation progressive aidée, à titre secondaire, visant à une installation à titre principal dans les 5 années suivant la première demande d'autorisation d'exploiter dans la limite de la SAU moyenne régionale des moyennes et grandes exploitations retenue par le SDREA »
- que la demande de la SCEA DES FORETS relève du rang de priorité 8 ex-aequo : « opération qui consiste à conforter l'agrandissement de l'agriculteur à titre principal, dont la surface d'exploitation se situe, après agrandissement en-deçà du seuil d'agrandissement excessif (140 ha/UTH) »
- qu'au vu des éléments évoqués ci-dessus, la demande formulée par Monsieur BAUMGARTNER Julien est prioritaire par rapport à celle de la SCEA DES FORETS
- qu'il y a lieu d'accorder une autorisation d'exploiter à Monsieur BAUMGARTNER Julien en application de l'article L331-3-1 du code rural et de la pêche maritime

Sur proposition de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

### DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>** Monsieur BAUMGARTNER Julien, dont le siège d'exploitation est situé à FOULOGNES (14), est autorisé à exploiter 80,76 hectares répartis ainsi :

Communes	Parcelles	Superficie (ha)
BB BALLEROY SUR DROME	B 323 324	2,23
BERIGNY	ZA 1 3	1,25
BERIGNY	ZB 4	1,00
BERIGNY	ZB 5	1,75
LITTEAU	ZH 4 7 17	3,75
LITTEAU	ZH 3 16 22 73 86 87 88 100	20,49
LITTEAU	ZH 11	0,92
LITTEAU	ZD 24	3,4
LITTEAU	ZE 25	0,60
LITTEAU	ZC 34 – ZD 6– ZE 24 – ZI 22 42 44 64	34,38



LITTEAU	ZD 5	1,18
LITTEAU	ZI 25 94 100	3,57
LITTEAU	ZE 19 26	8,51
SAINT GERMAIN D'ELLE	B 15	1,04

- Article 2** Monsieur BAUMGARTNER Julien dont le siège d'exploitation est situé à FOULOGNES (14), est autorisé à exploiter une superficie de 7,49 ha, située sur le territoire de la commune de LITTEAU (14) de référence cadastrale (ZE 12 14)
- Article 3** Cette décision peut être contestée, dans un délai de deux mois à compter de sa notification par :
- recours gracieux devant le Préfet de la région Normandie
  - recours hiérarchique devant le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
  - recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CAEN
- Article 4** Le secrétaire général pour les affaires régionales, la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et le maire de LITTEAU (14) sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affiché en mairie de la commune intéressée

Fait à Caen, le - 3 FEV. 2021

Pour le Préfet de la région Normandie,  
et par délégation,

~~La Directrice Régionale de l'Alimentation,  
de l'Agriculture et de la Forêt  
de Normandie~~

Caroline GUILLAUME

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de  
la forêt de Normandie

R28-2021-02-03-011

**DECISION PORTANT SUR UNE AUTORISATION  
D'EXPLOITER N°DDTM27/SEATR/20-0015**

*Le GAEC FERME DE PINCHELOUP est autorisé à exploiter 52ha 14a 15ca sur les communes de  
CAMPIGNY et TOURVILLE SUR PONT AUDEMER dans différentes parcelles*



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
de l'alimentation, de l'agriculture  
et de la forêt de Normandie**

**DÉCISION PORTANT SUR UNE AUTORISATION D'EXPLOITER  
N° DDTM27/SEATR/20-0015**

**Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite**

- Vu les articles L 331-1 à L 331-11, R 312-1, R 313-1 à R 313-8 et R 331-1 à R 331-12 du code rural et de la pêche maritime
- Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt
- Vu le décret n° 2015-713 du 22 juin 2015 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) et au contrôle des structures des exploitations agricoles
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2015 établissant le schéma directeur régional des exploitations agricoles de la région Haute-Normandie
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 juin 2020 fixant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture et sa section spécialisée
- Vu le décret du 1<sup>er</sup> avril 2019 portant nomination de Monsieur Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 avril 2019 portant délégation de signature à Madame Caroline GUILLAUME, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Normandie
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 7 janvier 2020 portant subdélégation de signature
- Vu la demande déposée en date du 4 septembre 2020 à la direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure par l'EARL DU CHAMP BLANCHET, représentée par Monsieur Jean-Baptiste BEAUCHE, dont le siège d'exploitation est situé 2153 Route de la Vieville à CAMPIGNY (27500) concernant une surface de 71,4275 ha en plus des 173,52ha déjà exploités,
- Vu la candidature partiellement concurrente déposée en date du 23 novembre 2020 par le GAEC FERME DE PINCHELOUP, représenté par Madame Paola LELIEVRE et Messieurs Benoît et Romain LELIEVRE dont le siège d'exploitation est situé au 1591 Route de Pincheloup à TOURVILLE SUR PONT AUDEMER (27500) concernant une surface de 52,1415 ha,
- Vu la décision de prolongation du délai d'examen pour la demande de l'EARL DU CHAMP BLANCHET en date du 2 décembre 2020
- Vu l'avis émis par la section spécialisée structure de la commission départementale d'orientation de l'agriculture de l'Eure lors de sa séance du 28 janvier 2021,

**Considérant**

- les objectifs fixés à l'article L 331-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime
- les priorités définies par le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) de la région Haute-Normandie dans son article 3
- que la demande de l'EARL DU CHAMP BLANCHET relève d'un agrandissement excessif au regard des critères défini au 3° de l'article L331-1 et précisé par le SDREA de la région Haute Normandie, en application de l'article L312-1
- que la demande du GAEC FERME DE PINCHELOUP relève du rang de priorité 2 du SDREA de la région Haute-Normandie, à savoir agrandissement d'une exploitation sociétaire permettant l'installation

aidée d'un nouvel associé, dans la limite, après reprise, de 1,5 fois le seuil de viabilité défini en article 5 du schéma directeur régional des exploitations agricoles de la région Haute-Normandie par unité de travail annuel.

- qu'au vu des éléments évoqués ci-dessus, la demande du GAEC FERME DE PINCHELOUP est prioritaire sur la demande de l'EARL DU CHAMP BLANCHET, en ce qui concerne les parcelles en concurrence portant sur 52,1415 ha sur les communes de CAMPIGNY, PONT AUDEMER et TOURVILLE SUR PONT AUDEMER

Sur proposition de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

#### DÉCIDE

- Article 1** Le GAEC FERME DE PINCHELOUP, représenté par Madame Paola LELIEVRE et Messieurs Benoît et Romain LELIEVRE dont le siège d'exploitation est situé au 1591 Route de Pincheloup à TOURVILLE SUR PONT AUDEMER (27500), est autorisé à exploiter 52,1415 ha référencés comme suit :
- parcelles A272, A274, A275, A278, A280, A281, A461, A462, A483, A484 sur la commune de CAMPIGNY
  - parcelles AK50, AK53, AK216, AK217, AK291, AK460 sur la commune de PONT AUDEMER
  - parcelles AB12, AB29, AB30, AB31, AB33, AB71, AB73, AB74, AB75, AB81, AB103, AB107, AB108, AB111, AB112, AB114, AB116, AB134, AB178, AB213, AB214, AB215, AB255, AB256, AC52, AC64, AC65, AE4, AE193 sur la commune de TOURVILLE SUR PONT AUDEMER
- Article 2** Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour déposer :
- soit un recours gracieux devant le Préfet de la région Normandie
  - soit un recours hiérarchique devant le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
  - soit un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen
- Article 3** Le secrétaire général pour les affaires régionales, la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les maires des communes de CAMPIGNY, PONT AUDEMER et TOURVILLE SUR PONT AUDEMER sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affiché en mairie des communes intéressées

Fait à Caen, le - 3 FEV. 2021

Pour le Préfet de la région Normandie,  
et par délégation,

La Directrice Régionale de l'Alimentation,  
de l'Agriculture et de la Forêt  
de Normandie

Caroline GUILLAUME

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de  
la forêt de Normandie

R28-2021-02-09-005

**DECISION PORTANT SUR UNE AUTORISATION  
PARTIELLE D'EXPLOITER N°DDT61/SET/21-0016**



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
de l'alimentation, de l'agriculture  
et de la forêt de Normandie**

**DÉCISION PORTANT SUR UNE AUTORISATION PARTIELLE D'EXPLOITER  
N° DDT61/SET/21-0016**

**Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite**

- Vu les articles L 331-1 à L 331-11, R 312-1, R 313-1 à R 313-8 et R 331-1 à R 331-12 du codé rural et de la pêche maritime
- Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt
- Vu le décret n° 2015-713 du 22 juin 2015 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) et au contrôle des structures des exploitations agricoles
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 décembre 2015 établissant le schéma directeur régional des exploitations agricoles de la région Basse-Normandie
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 janvier 2018 modifié par les arrêtés des 1<sup>er</sup> août 2018, 11 avril 2019, 22 mai 2019, 25 septembre 2019 et 21 août 2020 fixant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 février 2018 modifié par les arrêtés des 1<sup>er</sup> août 2018, 11 avril 2019, 22 mai 2019, 25 septembre 2019 et du 21 août 2020 fixant la composition de la section spécialisée de la commission départementale d'orientation de l'agriculture
- Vu le décret du 1<sup>er</sup> avril 2019 portant nomination de Monsieur Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 avril 2019 portant délégation de signature à Madame Caroline GUILLAUME, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Normandie
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 7 janvier 2020 portant subdélégation de signature
- Vu l'autorisation tacite d'exploiter 49,54 hectares du 8 décembre 2020 détenue par le GAEC GROSSE dont le siège d'exploitation est situé à LA BAROCHE SOUS LUCE (JUVIGNY VAL D'ANDAINE) (61), situés sur le territoire des communes de LUCE et LA BAROCHE SOUS LUCE (JUVIGNY VAL D'ANDAINE) (61), précédemment mis en valeur par Monsieur Patrice LESELLIER
- Vu la demande successive en date du 27 novembre 2020 présentée par le GAEC DURAND dont le siège d'exploitation est situé à LA BAROCHE SOUS LUCE (JUVIGNY VAL D'ANDAINE) visant à obtenir l'autorisation d'exploiter 50 hectares situés sur le territoire des communes de LUCE et LA BAROCHE SOUS LUCE (JUVIGNY VAL D'ANDAINE) (61), précédemment mis en valeur par Monsieur Patrice LESELLIER
- Vu l'avis des membres de la section spécialisée de la Commission Départementale d'Orientation Agricole du département de l'Orne qui s'est tenue le 12 janvier 2021

**Considérant**

- les objectifs fixés à l'article L 331-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime
- l'article 3 du SDREA qui dispose que les autorisations d'exploiter sont délivrées selon un ordre de priorité
- que la demande successive du GAEC DURAND est en concurrence sur une surface de 49,54 hectares sur le territoire des communes de LUCE et LA BAROCHE SOUS LUCE (JUVIGNY VAL D'ANDAINE) (61)

avec le GAEC GROSSE

- que l'application de l'article 3 du SDREA conduit à constater que la demande d'autorisation d'exploiter formulée par le GAEC GROSSE relève de la priorité n°2 du SDREA à savoir « installation à titre principal ou secondaire, engagés concrètement dans le parcours à l'installation aidée (PPP agréée) » et que la demande formulée par le GAEC DURAND relève de la priorité n° 8 ex-aequo du SDREA à savoir « opérations consistant à conforter l'agrandissement d'agriculteur à titre principal, dont la surface d'exploitation se situe, après agrandissement, en deçà du seuil d'agrandissement excessif »

Considérant

- qu'au vu des éléments évoqués ci-dessus, la demande du GAEC GROSSE est prioritaire sur la demande du GAEC DURAND

Sur proposition de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

### DÉCIDE

- Article 1er** Le GAEC DURAND dont le siège d'exploitation est situé à LA BAROCHE SOUS LUCE (JUVIGNY VAL D'ANDAINE) (61) n'est pas autorisé à exploiter une surface de 49,53 ha cadastrés :
- G 00169 – G 00170 – G 00171 – H 00001 – H 00002 – H 00015 – H 00031 – H 00079 – H 00275
- sur le territoire de la commune de LA BAROCHE SOUS LUCE (JUVIGNY VAL D'ANDAINE) (61)
- C 00102 – C 00103 – C 00104 – C 00107 – C 00108 – C 00109 – C 00110 – C 00115 – C 00116 – C 00122 – C 00130 – C 00131 – C 00136 – C 00137 – C 00138 – C 00139 – C 00140 – C 00142 – C 00152 – C 00154 – C 00155 – C 00156 – C 00158 – C 00159 – C 00183 – C 00184 – C 00185 – C 00197 – C 00198 – C 00199 – C 00200 – C 00201 – C 00266 – C 00270 – C 00271 – C 00278 – C 00279 – C 00280 – C 00282 – C 00351 – C 00352 – C 00362 – C 00367 – C 00369 – C 00453 – C 00515 – C 00517 sur le territoire de la commune de LUCE
- Le GAEC DURAND dont le siège d'exploitation est situé à LA BAROCHE SOUS LUCE (JUVIGNY VAL D'ANDAINE) (61) est autorisé à exploiter une surface de 0,4648 ha cadastrés :
- C 00351 (0,3338ha) – C 00352 (0,1310 ha) sur le territoire de la commune de LUCE
- Article 2** Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour déposer :
- soit un recours gracieux devant le Préfet de la région Normandie
  - soit un recours hiérarchique devant le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
  - soit un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CAEN
- Article 3** Le secrétaire général pour les affaires régionales, la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et le maire des communes de LUCE et LA BAROCHE SOUS LUCE (JUVIGNY VAL D'ANDAINE) (61) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affiché en mairie des communes intéressées

Fait à Caen, le

9 Février 2022

Pour le Préfet de la région Normandie,  
et par délégation,

La Directrice Régionale de l'Alimentation,  
de l'Agriculture et de la Forêt  
de Normandie

Caroline GUILLAUME

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de  
la forêt de Normandie

R28-2021-02-03-012

**DECISION PORTANT SUR UNE AUTORISATION  
PARTIELLE D'EXPLOITER  
N°DDTM27/SEATR/20-0014**





**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
de l'alimentation, de l'agriculture  
et de la forêt de Normandie**

**DÉCISION PORTANT SUR UNE AUTORISATION PARTIELLE D'EXPLOITER  
N° DDTM27/SEATR/20-0014**

**Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite**

- Vu les articles L 331-1 à L 331-11, R 312-1, R 313-1 à R 313-8 et R 331-1 à R 331-12 du code rural et de la pêche maritime
- Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt
- Vu le décret n° 2015-713 du 22 juin 2015 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) et au contrôle des structures des exploitations agricoles
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2015 établissant le schéma directeur régional des exploitations agricoles de la région Haute-Normandie
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 juin 2020 fixant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture et sa section spécialisée
- Vu le décret du 1<sup>er</sup> avril 2019 portant nomination de Monsieur Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 avril 2019 portant délégation de signature à Madame Caroline GUILLAUME, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Normandie
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 7 janvier 2020 portant subdélégation de signature
- Vu la demande déposée en date du 4 septembre 2020 à la direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure par l'EARL DU CHAMP BLANCHET, représentée par Monsieur Jean-Baptiste BEAUCHE, dont le siège d'exploitation est situé 2153 Route de la Vieville à CAMPIGNY (27500) concernant une surface de 71,4275 ha en plus des 173,52ha déjà exploités,
- Vu la candidature partiellement concurrente déposée en date du 23 novembre 2020 par le GAEC FERME DE PINCHELOUP, représenté par Madame Paola LELIEVRE et Messieurs Benoît et Romain LELIEVRE dont le siège d'exploitation est situé au 1591 Route de Pincheloup, TOURVILLE SUR PONT AUDEMER (27500), concernant une surface de 52,1415 ha,
- Vu la décision de prolongation du délai d'examen pour la demande de l'EARL DU CHAMP BLANCHET, en date du 2 décembre 2020
- Vu l'avis émis par la section spécialisée structure de la commission départementale d'orientation de l'agriculture de l'Eure, lors de sa séance du 28 janvier 2021,

**Considérant**

- les objectifs fixés à l'article L 331-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime
- les priorités définies par le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) de la région Haute-Normandie dans son article 3
- que la demande de l'EARL DU CHAMP BLANCHET relève d'un agrandissement excessif au regard des critères définis au 3° de l'article L331-1 et précisé par le SDREA de la région Haute Normandie, en application de l'article L312-1
- que la demande du GAEC FERME DE PINCHELOUP relève du rang de priorité 2 du SDREA de la région Haute-Normandie, à savoir agrandissement d'une exploitation sociétaire permettant l'installation

aidée d'un nouvel associé, dans la limite, après reprise, de 1,5 fois le seuil de viabilité défini en article 5 du schéma directeur régional des exploitations agricoles de la région Haute-Normandie par unité de travail annuel.

- qu'au vu des éléments évoqués ci-dessus, la demande du GAEC FERME DE PINCHELOUP est prioritaire sur la demande de l'EARL DU CHAMP BLANCHET, en ce qui concerne les parcelles en concurrence portant sur 52,1415 ha sur les communes de CAMPIGNY, PONT AUDEMER et TOURVILLE SUR PONT AUDEMER

Sur proposition de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

#### DÉCIDE

- Article 1<sup>er</sup>** L'EARL DU CHAMP BLANCHET, représentée par Monsieur Jean-Baptiste BEAUCHE, dont le siège d'exploitation est situé 2153 Route de la Vieville à CAMPIGNY (27500) est autorisée à exploiter 19,2860ha référencés comme suit :
- parcelles A31, A32, A34, A35, A36, A37, A38, A45, A317 sur la commune de CAMPIGNY
  - parcelles A67 et A68 sur la commune de TOURVILLE SUR PONT AUDEMER
- Article 2** L'EARL DU CHAMP BLANCHET, représentée par Monsieur Jean-Baptiste BEAUCHE, dont le siège d'exploitation est situé 2153 Route de la Vieville à CAMPIGNY (27500) n'est pas autorisé à exploiter 52,1415 ha référencés comme suit :
- parcelles A272, A274, A275, A278, A280, A281, A461, A462, A483, A484 sur la commune de CAMPIGNY
  - parcelles AK50, AK53, AK216, AK217, AK291, AK460 sur la commune de PONT AUDEMER
  - parcelles AB12, AB29, AB30, AB31, AB33, AB71, AB73, AB74, AB75, AB81, AB103, AB107, AB108, AB111, AB112, AB114, AB116, AB134, AB178, AB213, AB214, AB215, AB255, AB256, AC52, AC64, AC65, AE4, AE193 sur la commune de TOURVILLE SUR PONT AUDEMER
- Article 3** Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour déposer :
- soit un recours gracieux devant le Préfet de la région Normandie
  - soit un recours hiérarchique devant le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
  - soit un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen
- Article 4** Le secrétaire général pour les affaires régionales, la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les maires des communes de CAMPIGNY, PONT AUDEMER et TOURVILLE SUR PONT AUDEMER sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affiché en mairie des communes intéressées

Fait à Caen, le - 3 FEV. 2021

Pour le Préfet de la région Normandie,  
et par délégation,

La Directrice Régionale de l'Alimentation,  
de l'Agriculture et de la Forêt  
de Normandie

Caroline GUILLAUME